

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 14 octobre 2025
N° 2025.10.14_2.4.1.5.

Point 2 – Personnels

2.4. Responsabilités administratives, pédagogiques et de recherche 2025-2026

2.4.1. Primes, indemnités, décharges et référentiel des responsabilités administratives

2.4.1.5. Décharges votées par le conseil d'administration

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, modifié ;

Vu le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur, modifié ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs, modifié ;

Vu le décret n° 2025-742 du 31 juillet 2025 relatif aux personnels enseignants du premier et du second degré affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les lignes directrices de gestion de l'université Savoie Mont Blanc relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs approuvées par le conseil d'administration du 20 février 2024 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 7 octobre 2025, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve les décharges accordées pour responsabilités administratives pour l'année universitaire 2025-2026, telles que décrites dans le document annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	36	Nombre de suffrages exprimés :	31
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	23	Abstention :	0
Membres représentés :	8	Pour :	31
Nombre de votants :	31		

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	17/10/2025
	Transmise au recteur de région académique le :	17/10/2025

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

A – PRIMES D'ADMINISTRATION (PA), PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA), INDEMNITES DE FONCTION (C2 RIPEC)

Tableaux 1 A-I-II-III

I - Primes d'administration (PA) - INFO

- La prime d'administration est prévue par le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 modifié instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur.
- Elle est attribuée aux présidents d'universités, aux directeurs des instituts universitaires de technologie et aux directeurs des autres instituts et écoles faisant partie des universités au sens de l'article L713-9 du code de l'éducation assurant la formation des ingénieurs.
- Un arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur, du budget et de la fonction publique fixe les montants annuels de la prime.
- Le versement de la prime est mensualisé.

Sont concernés :

- Président
- Directeurs IUT
- Directeur Ecole d'Ingénieurs

II - Primes de charges administratives (PCA) - VOTE

- La prime de charges administratives est prévue par le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 modifié instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur.
- Elle est attribuée aux enseignants autres qu'enseignants-chercheurs exerçant une responsabilité administrative ou prenant la responsabilité d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an.
- Le président de l'université arrête ou modifie, au début de chaque année universitaire, après consultation du comité social d'administration et avis du conseil d'administration, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la PCA et les taux maximum d'attribution de cette prime.
- Les décisions individuelles d'attribution de la PCA ainsi que les montants individuels sont arrêtés par le président, après avis du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs d'un rang au moins égal à celui détenu par les personnels concernés.
- Les bénéficiaires d'une PCA peuvent être autorisés à convertir, pour tout ou partie, leur prime en décharge de service, par décision du président, selon des modalités définies par le conseil d'administration.
- Le versement de la prime est mensualisé.

Est concerné :

- Directeur Service des sports

III - Indemnités liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières (C2 RIPEC) - INFO

- L'indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières est prévue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.
- Elle est attribuée aux enseignants-chercheurs exerçant certaines fonctions ou responsabilités particulières qui leur sont confiées. Le montant de cette indemnité est plafonné par groupes de fonctions ou de niveau de responsabilité exercé. Les fonctions et responsabilités concernées sont déterminées par décision du chef d'établissement conformément aux principes de répartition des primes définis par le conseil d'administration et aux lignes directrices de gestion de l'établissement.
- Les bénéficiaires de la C2 peuvent être autorisés à convertir, pour tout ou partie, leur indemnité en décharge de service, par décision du président, selon des modalités définies par le conseil

d'administration. La décharge de service ne peut excéder les deux tiers des obligations de services d'enseignement.

- Le versement de l'indemnité est mensualisé.

Sont concernés :

- Vice-présidente du conseil d'administration, en charge des personnels - première vice-présidente
- Vice-président du conseil d'administration, en charge des finances, du pilotage, et de la communication
- Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire
- Vice-président en charge de la recherche
- Autres vice-présidentes et vice-présidents :
 - Vice-président en charge du patrimoine
 - Vice-président en charge de l'innovation et de la valorisation
 - Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle
 - Vice-président en charge du numérique
 - Vice-président en charge des relations internationales
 - Vice-présidente « sciences et société »
 - Vice-présidente en charge de l'interdisciplinarité et du lien formation-recherche
 - Vice-présidente en charge de la vie de campus, de la culture et de l'inclusion
- Directeur IAE
- Directeurs UFR

B - DECHARGES

Tableaux 1 B-I-II

Cadre réglementaire

Incompatibilité entre une décharge de service et le versement d'heures complémentaires. *

I - Décharges réglementaires - INFO

- **Décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences modifié - article 7 - IV**

Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions de président d'université, ou de vice-président du conseil d'administration ou de président du conseil académique d'une université, de président, ou de directeur d'un établissement public d'enseignement supérieur, ainsi que de président du conseil académique d'une communauté d'universités et d'établissements sont, de plein droit, déchargés du service d'enseignement mentionné au troisième alinéa du présent article sauf s'ils souhaitent conserver tout ou partie de ce service. De plus, les vice-présidents désignés par les statuts des universités, dans la limite de deux, bénéficient de plein droit de la même décharge de service d'enseignement, sauf s'ils souhaitent conserver tout ou partie de ce service.

Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions de directeur d'un institut ou école relevant de l'article L713-9 du code de l'éducation ou de directeur d'une école supérieure du professorat et de l'éducation relevant de l'article L721-1 du même code ainsi que ceux qui sont placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France sont, sur leur demande, déchargés de plein droit des deux tiers du service d'enseignement mentionné au troisième alinéa du présent article sauf s'ils souhaitent ne bénéficier d'aucune décharge ou bénéficier d'une décharge inférieure.

Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions de directeur d'unité de formation et de recherche peuvent, sur leur demande, être déchargés au plus des deux tiers du service mentionné au troisième alinéa du présent article.

- **Décret n° 2003-896 du 17 septembre 2003 instituant une décharge de service d'enseignement pour les personnels enseignants du second degré exerçant certaines responsabilités administratives dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur modifié - article 1**

Les personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui exercent les fonctions de directeur d'un institut ou d'une école relevant de l'article L. 713-9 du code de l'éducation ou de directeur d'une école supérieure du professorat et de l'éducation relevant de l'article L. 721-1 du même code, sont, sur leur demande, déchargés de plein droit des deux tiers du service d'enseignement mentionné à l'article 2 du décret du 25 mars 1993 susvisé, sauf s'ils souhaitent bénéficier d'une décharge inférieure.

Les personnels enseignants du second degré affectés dans ces mêmes établissements, qui exercent les fonctions de directeur d'unité de formation et de recherche, peuvent, sur leur demande, être déchargés au plus des deux tiers du service d'enseignement mentionné au premier alinéa ci-dessus.

- Décharges accordées à l'ensemble des directeurs de composante : 2/3 du service statutaire

Sont concernés :

- Président
- Vice-présidente du conseil d'administration, en charge des personnels - première vice-présidente
- Vice-président du conseil d'administration, en charge des finances, du pilotage, et de la communication
- Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire
- Vice-président en charge de la recherche
- Directeurs Ecole, Instituts et UFR

II - Décharges après avis du conseil d'administration - VOTE

Des décharges sont attribuées après consultation du comité social d'administration et avis du conseil d'administration.

Sont concernés :

- Autres vice-présidentes et vice-présidents : décharge recommandée de 2/3 du service statutaire
- Directeur Service des sports : décharge recommandée de 1/4 du service statutaire

** Changement de statut en cours d'année universitaire : le versement d'heures complémentaires est autorisé pour la période non couverte par la décharge.*

C - REFERENTIEL DES RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES

Tableau 2

CSA AVIS

CA VOTE - enseignants et enseignants-chercheurs contractuels

CA INFO - enseignants et enseignants-chercheurs titulaires

Les enseignants-chercheurs qui relèvent du référentiel des responsabilités administratives bénéficieront d'une équivalence horaire prévue par l'article 7-II du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

Les enseignants du second degré qui relèvent du référentiel des responsabilités administratives bénéficieront d'une équivalence horaire prévue par l'article 4 du décret n° 2025-742 du 31 juillet 2025.

Sont concernés :

- Chargées et chargés de mission Présidence
- Référentes et référents Présidence
- Chargées et chargés de mission Composantes et Départements de l'université
- Responsabilités d'une structure ou au sein d'une structure
- Missions d'expertise



**Tableaux 1 - Primes d'administration (PA), primes de charges administratives (PCA),
indemnités de fonction (C2 RIPEC) et décharges
année 2025-2026**

Montants année pleine

A - Primes d'administration (PA), primes de charges administratives (PCA), indemnités de fonction (C2 RIPEC)

I - Primes d'administration (PA) - INFO

Fonction	Montant annuel brut
Président	28 937 €
Directeur IUT	9 603 €
Directeur Ecole Ingénieurs	9 603 €

II - Primes de charges administratives (PCA) - VOTE

attribuées aux enseignants du second degré

Fonction	Montant annuel brut
Vice-président fonctionnel	(0) 7 762 €
Directeur Service des sports	4 140 €

III - Indemnités liées à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières (C2 RIPEC) - INFO

attribuées aux enseignants-chercheurs

Fonction	Montant annuel brut
Responsabilité de direction - C2 groupe 3	
Vice-président institutionnel (CA, CFVU-CAC, CR-CAC)	10 350 €
Vice-président fonctionnel	7 762 €
Président CAC restreint rang A	0 €
Président CAC restreint rangs A-B	0 €
Directeur IAE	9 603 €
Directeur UFR	9 603 €

B - Décharges

I - Décharges réglementaires - INFO

Fonction	Proportion du service statutaire (max)
Président	intégralité
Vice-président institutionnel (CA, CFVU-CAC, CR-CAC)	intégralité
Directeur IUT	2/3
Directeur Ecole Ingénieurs	2/3
Directeur IAE	2/3
Directeur UFR	2/3

II - Décharges après avis du CA - VOTE

Fonction	Proportion du service statutaire
Vice-président fonctionnel	2/3
Président CAC restreint rang A	(0) 1/12
Président CAC restreint rangs A-B	(0) 1/12
Directeur Service des sports	1/4



Tableau 2 - Référentiel des responsabilités administratives applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs titulaires et contractuels année universitaire 2025-2026

Taux année pleine

	Taux en HeTD	Code référentiel
Chargées et chargés de mission Présidence		
Alternance et formation continue	96	C1.4.1
Bien-être - santé	48	C1.4.1
Campus connectés	32	C1.4.1
Direction de l'activité FLE et Francophonie	64	C1.4.1
Métiers de l'enseignement	48	C1.4.1
Partenariats dans le domaine de la santé	64	C1.4.1
PIX	24	C1.4.1
Transition écologique	96	C1.4.1
UNITA - Formation	96	C1.4.1
UNITA - Recherche	96	C1.4.1
UNITA - Relations internationales	96	C1.4.1
Référents et référents Présidence		
CMA, CMQ	32	C1.4.1
Défense et Sécurité	32	C1.4.1
Déontologie	32	C1.4.1
Ethique scientifique	(0) 16	C1.4.1
Sportifs de Haut Niveau (SHN)	64	C1.4.1
Chargées et chargés de mission Composantes et Départements de l'université		
Relations internationales (FD)	24	C1.4.2
Relations internationales (FD)	24	C1.4.2
Ressources humaines (FD)	32	C1.4.2
Vie étudiante (FD)	32	C1.4.2
Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (FD)	48	C1.4.2
Référent IA et Innovation pédagogique (IAE)	16	C1.4.2
Référent Inclusion (IAE)	16	C1.4.2
Référent Taxe d'apprentissage (IAE)	16	C1.4.2
Référent UNITA (IAE)	16	C1.4.2
Référent Vie associative (IAE)	16	C1.4.2
Transition écologique (IAE)	32	C1.4.2
Mutualisation des ressources (IUT A)	16	C1.4.2
Projet Voltaire (IUT A)	16	C1.4.2
Qualité de Vie au Travail (IUT A)	16	C1.4.2
Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS) (IUT A)	16	C1.4.2
Test of English for International Communication (TOEIC) (IUT A)	24	C1.4.2
Coordinateur des infrastructures numériques (IUT A)	32	C1.4.2
Sections aménagées (IUT A)	32	C1.4.2
Co-responsable International Learning Center (IUT A)	48	C1.4.2
Co-responsable International Learning Center (IUT A)	48	C1.4.2
Animation mission qualité (IUT A)	64	C1.4.2
Système d'information (IUT C)	16	C1.4.2
Pilotage et formation (IUT C)	32	C1.4.2
Numérique (IUT C)	48	C1.4.2
Relations internationales (IUT C)	64	C1.4.2
Licence professorat des écoles (LLSH)	16	C1.4.2
Dispositif de compétences rédactionnelles et relations avec l'Université Ouverte des Humanités (LLSH)	16	C1.4.2
Vie culturelle (LLSH)	16	C1.4.2
Saisines masters (LLSH)	24	C1.4.2
Transition écologique (LLSH)	24	C1.4.2
LLU et communication (LLSH)	32	C1.4.2
Site d'Annecy (LLSH)	32	C1.4.2
Référent UNITA (LLSH)	36	C1.4.2
Relations Internationales (LLSH)	64	C1.4.2
Intelligence artificielle (IA) (PAC)	12	C1.4.2
Plateforme mutualisé (PAC)	12	C1.4.2
Coordination des emplois du temps (PAC)	20	C1.4.2
Evaluation des enseignements (PAC)	20	C1.4.2
Recrutement étudiants (PAC)	20	C1.4.2
Recrutement étudiants, développement PEIP Tahiti (PAC)	20	C1.4.2
Approche par compétences (APC) (PAC)	30	C1.4.2
USMB Entrepreneuriat (PAC)	30	C1.4.2
Coordination des enseignements TEDS (SceM)	8	C1.4.2
Coordination des enseignements TEDS (SceM)	8	C1.4.2
Coordinatrice pédagogique (ACCENTS)	24	C1.4.2
Conseiller pédagogique (APPRENDRE)	64	C1.4.2
Conseiller pédagogique (APPRENDRE)	64	C1.4.2
Conseiller pédagogique (APPRENDRE)	64	C1.4.2
Conseiller pédagogique (APPRENDRE)	96	C1.4.2
Responsabilités d'une structure ou au sein d'une structure		
Direction d'unité de recherche (*)	32-48-64	C1.5.1
Direction de la commission doctorale ou de l'école doctorale	64	C1.5.2 ou C1.5.3
Direction adjointe de composante	entre 16 et 64	C1.5.4
Direction de département de l'université	96	C1.5.5
Missions d'expertise		
Assistant de prévention	4,13-8,27	C4.2
Mission d'appui au pilotage	8-16-24-32	C4.2
Plan égalité professionnelle - Référent	16	C4.2
Président de la commission HDR ED CST	16	C4.2
Président de la commission HDR ED SIE	16	C4.2
Président du comité d'éthique	24	C4.2
Développement des partenariats et des programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord - ISEP	24	C4.2
CMA Chimie verte - Porteur de projet	32	C4.2
CMA Chimie verte - Responsabilité WP3	16	C4.2
EUR - Direction du projet	32	C4.2
PIA3 CMQ - Mécanique connectée - Porteur du projet	32	C4.2
PIA3 CMQ - Mécanique connectée - Mission expertise RI	24	C4.2
NCU2 @SPIRE - Axe 1	64	C4.2
SHINE - Portage de projet interdisciplinaire en formation	24	C4.2
SHINE - Portage de projet interdisciplinaire en recherche	24-32-48	C4.2
UNITA - Coordinatrice formations UNITA	24	C4.2
UNITA - Référent tâche 2.2 - Langues romanes et intercompréhension	24	C4.2
UNITA - Cogestion tâche 2.5 - Citoyenneté européenne	36	C4.2
UNITA - Cogestion tâche 3.1 - Cours personnalisé	36	C4.2
UNITA - Référent tâche 3.4 - Campus virtuel	24	C4.2
UNITA - Référent tâche 4.1 - Interface territoriale pour l'innovation	24	C4.2
UNITA - Référent tâche 4.4 - EUR UNITA (graduate schools)	24	C4.2
UNITA - Référente activité EUR patrimoine culturel (T4.4)	12	C4.2
UNITA - Référent tâche 5.4 - Observatoire d'impact	24	C4.2

(*) Le taux attribué à la direction d'unité de recherche peut être partagé entre le directeur et ses adjoints, après avis de la commission de la recherche du conseil académique. Les missions attribuées à des enseignants et enseignants-chercheurs contractuels qui nécessitent un vote du CA plénier sont signalées en grisé.



Annexe 1 au tableau 2 - Référentiel des responsabilités administratives 2025-2026 Descriptifs des missions

Chargées et chargés de mission Présidence

Alternance et formation continue

Le chargé de mission « alternance et formation continue » accompagne et conseille le président et les vice-présidents concernés dans les domaines de l'apprentissage, de la formation professionnelle et plus généralement de la formation tout au long de la vie. En collaboration avec le directeur du Service de Formation Continue et les composantes de formation, il propose la politique de développement de l'alternance et de la formation continue. Ses missions principales sont :

- Le contrôle de conformité des actions et des accords avec les objectifs institutionnels de l'USMB ;
- La représentation dans les instances décisionnelles ou consultatives supervisant nos structures partenaires (les différents CFA, le club des entreprises, la fondation USMB, les organisations patronales ou assimilées, les CCI et toutes structures impactant nos écosystèmes de formation continue et d'alternance) ;
- La validation, au niveau politique, en amont de la validation juridique, des conventions dans les circuits décisionnels au côté des directeurs de composante et du directeur du Service de Formation Continue.

Il effectue sa mission en étroite collaboration avec le vice-président formation, le vice-président du conseil d'administration en charge des finances, du pilotage et de la communication et rend également compte au président. Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

Bien-être - santé

Rattachée à la vice-présidente du conseil d'administration en charge des personnels, la mission en charge des questions de bien-être et santé au sein de l'établissement est définie comme transversale et cherche à améliorer la qualité de vie au sein de l'USMB.

Le chargé de mission « Bien-être - santé » a pour missions principales :

- La définition et le déploiement sous la responsabilité de la vice-présidente en charge des personnels, de la politique de l'établissement dans le domaine de la qualité de vie sur les campus et les sites universitaires ;
- La promotion du bien-être des individus ;
- La contribution à la mise en œuvre de la politique d'égalité professionnelle de l'établissement ;
- La conduite de l'enquête qualitative annuelle sur le télétravail et le « Baromètre social » tous les deux ans.

Cette mission prend appui sur plusieurs entités internes à l'établissement, notamment la direction des ressources humaines, les services de santé, le service prévention, le service des sports, la direction de l'aide au pilotage et de l'amélioration continue, le secrétariat de la formation spécialisée du comité social d'administration ou bien encore la direction des études et de la vie étudiante. Principalement destinée aux membres du personnel, elle peut être amenée à proposer des actions globales qui participent à améliorer les conditions de vie étudiante. La mission peut aussi faire appel à des institutions et partenaires externes afin de réaliser des actions dans son champ de compétence (par exemple, avec la MGEN, la CPAM, et des instances académiques).

Un bilan de l'activité du chargé de mission sera présenté annuellement en comité d'action sociale puis en conseil d'administration.

Campus connectés

Le chargé de mission « Campus connectés » accompagne les territoires dans la mise en place des tiers lieux d'apprentissage labellisés par l'appel à projets « Campus connectés, tiers lieux de proximité et poursuite d'étude ». Ses missions principales sont :

- La transmission d'une vision universitaire à ces espaces et la contribution à l'acculturation de leurs acteurs à l'enseignement supérieur ;
- Le suivi de l'organisation des activités (pédagogiques, méthodologiques, de cohésion, etc.) qui sont menées au sein des campus et l'aide à la relation entre les tuteurs, les méthodologies, les responsables des formations à distance et les étudiants, menant à l'élaboration des contrats pédagogiques de réussite étudiante ;
- La coordination au sein de l'USMB de la mise en place et de l'ouverture de services aux étudiants du campus connecté (orientation, documentation, insertion professionnelle, prévention, vie associative, etc.) en lien avec les services du territoire et le besoin spécifique des étudiants ;
- La mise en œuvre pour l'USMB en tant que partenaire, des projets (budget, action, etc.) tels que décrits dans les dossiers labellisés dans le cadre de la convention Territoires d'Innovation Pédagogique du Plan d'Investissement d'Avenir PIA3 ;
- Le conseil dans le cadre d'UNITA.

Il travaille avec le vice-président formation et vie universitaire et rend compte à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Direction de l'activité FLE et Francophonie

Le chargé de mission « Direction de l'activité FLE et Francophonie » accompagne l'établissement et ses composantes dans la mise en œuvre de dispositifs d'apprentissage du français comme langue étrangère.

Ses principales missions sont :

- La promotion du centre ACCENTS auprès des partenaires et futurs étudiants étrangers : présence sur l'Internet, participations aux salons internationaux, éditions de supports de communication, etc. ;
- L'ajustement et la mise en œuvre du plan d'action pluriannuel, équilibre financier du centre ;
- La mise en place d'actions d'apprentissage originales : staff week, séminaire d'intégration, formation de formateurs, etc. ;
- La prise en compte des besoins des composantes en matière de formation FLE ;
- La coordination de la réflexion sur les contenus et les méthodes pédagogiques ;
- La modernisation des pratiques d'apprentissage (en lien avec le département Apprendre) ;
- Le développement de partenariat dans les domaines pertinents et reconnus de l'université ;
- La mise en place d'actions concertées avec nos partenaires de l'UQTR et de la HES-SO ;
- L'appui à la réalisation d'écoles d'été en langue française.

Il est amené à collaborer avec le vice-président finances sur les questions d'équilibre financier du centre ACCENTS. Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

Métiers de l'enseignement

La chargée de mission « Métiers de l'enseignement » coordonne (ou supervise) la mise en œuvre des formations aux métiers de l'enseignement dans le respect du cadre national et de la politique académique.

Ses principales missions sont :

- La discussion et l'élaboration des informations nécessaires aux paramétrages des applicatifs supportant les formations MEEF (capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, etc.) ;
- Le suivi de la mise en œuvre de la convention avec l'UGA notamment sur les évolutions des maquettes communes et le recensement des heures assurées par les différents établissements dans le cadre du bilan annuel réalisé pour le partage des coûts ;
- Le suivi des évolutions en cours ou à venir autour de l'accès aux métiers de l'enseignement ;
- La participation aux réunions de l'équipe présidentielle sur les questions liées au domaine des métiers de l'enseignement ;
- La participation aux réflexions qui pourraient être menées dans le cadre de réponse à des appels à projets qui pourraient concerner la formation des futures maîtres et professeurs.

La chargée de mission « Métiers de l'enseignement » travaille en étroite collaboration avec le vice-président formation et rend compte à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Partenariats dans le domaine de la santé

Le chargé de mission « Partenariats dans le domaine de la santé » accompagne l'établissement dans le développement de partenariats avec les structures de santé des départements de Savoie et Haute-Savoie.

Ses principales missions sont :

- L'animation des partenariats existants dans le domaine de la santé, notamment avec le centre hospitalier Annecy-Genevois (CHANGE) et le centre hospitalier métropole Savoie (CHMS) : suivi des conventions, organisation d'événements en commun, communication, etc. ;
- La prospection de nouveaux partenariats dans le domaine de la santé sur des thématiques de recherche, de formation ou sur le plan institutionnel ;
- La mise en relation des différents acteurs impliqués dans les partenariats de l'USMB dans le domaine de la santé ;
- L'analyse des besoins des départements de Savoie et de Haute-Savoie en termes de formations paramédicales et des possibles contributions de l'USMB.

Il s'appuie pour mener à bien sa mission sur la structure Fédérative de recherche en Prévention, Santé et Qualité de Vie et la Fondation USMB. Il collabore étroitement avec les vice-présidents recherche, innovation & valorisation, formation et vie universitaire. Il rend compte régulièrement au président. Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

PIX

La chargée de mission « PIX » aide au développement et à la promotion du dispositif PIX et de nouvelles ressources pédagogiques dans les formations.

Ses principales missions sont :

- La consolidation de la préparation aux compétences numériques mise en place au sein de l'établissement en animant l'équipe pédagogique actuellement en place et faisant suite au C2i ;
- Le renforcement de la mutualisation des ressources pédagogiques et l'usage d'un environnement commun autour du PIX ;
- La promotion et l'accompagnement au développement de nouvelles ressources pédagogiques permettant de renforcer et d'élargir la préparation offerte aux étudiants parmi l'ensemble des compétences visées par le PIX ;
- La contribution aux développements de la démarche compétence au sein de l'établissement en s'appuyant notamment sur le référentiel et le dispositif du PIX ;
- La participation aux réflexions sur le positionnement du PIX dans le cadre de la refonte du 1^{er} cycle universitaire qui sera menée au travers du projet NCU2 @SPIRE ;
- L'aide au positionnement de l'établissement quant à la certification mise en place au niveau national ;
- La représentation de l'établissement dans les événements nationaux autour du PIX.

La chargée de mission PIX est rattachée au vice-président formation et rend compte à la commission formation et vie universitaire.

Transition écologique

Le chargé de mission « Transition écologique » est le référent de l'équipe de gouvernance sur les défis liés à la transition écologique et au développement soutenable. À ce titre, il est le correspondant ou représente l'université Savoie Mont Blanc dans différentes instances portant sur ces thématiques : référent de l'USMB auprès du MESR, participation aux groupes de travail de France Universités, membre du groupe « Green sustainability » d'UNITA, etc. Ses missions principales sont :

- La préconisation de la politique de l'établissement dans le domaine de la transition écologique ;
- La coordination et le pilotage au niveau politique, des actions de l'établissement dans le domaine ;
- Le portage politique du schéma directeur « Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale » (DDRSE) dont il coordonne l'axe environnement ;
- La veille au déploiement du schéma directeur DDRSE et plus généralement à la mobilisation de l'établissement et de l'ensemble de la communauté en faveur de la transition écologique.

Il coordonne son action avec le vice-président en charge du patrimoine et rend compte au président. Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

Référentes et référents Présidence

CMA, CMQ

Le référent « CMA, CMQ » assure l'interface entre la gouvernance de l'établissement et les porteurs des projets CMA « compétences et métiers d'avenir », CMQ « campus des métiers et des qualifications », REUT « réseau des écoles universitaires de tourisme ». Ses missions principales sont :

- La veille au bon déroulement des projets et à leur articulation avec le fonctionnement de l'université ;
- La cohérence des actions conduites dans ces projets avec la politique de l'USMB, notamment en termes de formation ;
- La coordination de son action avec la directrice générale des services adjointe en charge des projets et les vice-présidents en charge de la formation et du pilotage.

Défense et sécurité

Le référent « Défense et sécurité » conseille l'établissement sur les questions de défense nationale et pour l'organisation de la journée nationale du réserviste. Ses principales missions sont :

- La participation aux activités et réunions du trinôme académique¹, en particulier le colloque annuel civil/militaire ;
- La participation à la réunion annuelle des référents défense à l'Ecole militaire (Paris) ;
- L'organisation de la Journée Nationale du Réserviste, chaque année, avec la Délégation Militaire Départementale de Savoie, regroupant toutes les composantes de la Garde Nationale (réserves Terre/Air/Mer/ Gendarmerie et Police, SDIS 73-pompiers) ;
- Le recensement annuel des réservistes de l'USMB ainsi que des sapeurs-pompiers volontaires, dans le but de pouvoir octroyer aux personnels réservistes les droits prévus dans le cadre de la convention « de soutien à la politique de réserve militaires » (signée en 2016 avec le Ministère des Armées). Le référent défense est l'interlocuteur des réservistes en cas de difficultés avec les équipes enseignantes ;
- Le suivi de la convention signée en 2016 avec le Ministère des armées pour le soutien à la politique de réserves militaires ;
- Le suivi de toute convention individuelle.

Déontologie

Le référent déontologue est chargé d'apporter à tout agent public qui le demande des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique.

Ces principes sont notamment les suivants :

- Dignité, impartialité, intégrité et probité ;
- Neutralité ;
- Laïcité ;
- Respect de la liberté de conscience et de la dignité des usagers ;
- Cessation ou prévention des situations de conflit d'intérêts lorsque l'agent se trouve ou pourrait se trouver dans une telle situation ;
- Déclaration exhaustive, exacte et sincère de sa situation patrimoniale lorsque l'agent occupe un emploi soumis à une telle déclaration ;
- Non cumul d'emploi, sauf s'il s'agit d'une activité autorisée ;
- Obéissance hiérarchique ;
- Satisfaction aux demandes d'information du public.

¹ Le « trinôme académique » réunit sous l'autorité du recteur d'académie des représentants du rectorat, des armées, de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et des forêts, de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (AR-IHEDN).

Éthique scientifique

Le référent éthique scientifique conseille l'établissement pour toute question relative à l'éthique et à l'intégrité scientifique. Ses principales missions sont :

- La sensibilisation et la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique ;
- L'instruction de manière strictement confidentielle des allégations de manquement à l'éthique et l'intégrité scientifique. Ne disposant pas du pouvoir de sanction, il propose au président de saisir la section disciplinaire.

Sportifs de Haut Niveau (SHN)

Le référent SHN conseille l'établissement pour toute question liée à la pratique du sport de haut niveau au sein de l'université. Les principales missions sont :

- La mise en œuvre de la politique générale des étudiants sportifs et artistes de haut-niveau à l'USMB ; l'établissement des critères de sélection et la définition des aménagements d'études ;
- La sélection et l'accueil des SHN/AHN de l'USMB ;
- Le suivi des SHN/AHN de l'USMB en lien avec les responsables pédagogiques ;
- La définition et la gestion des conditions d'accès des SHN aux équipements sportifs des trois sites ;
- La gestion du budget alloué au dispositif SHN/AHN ;
- La communication autour du dispositif SHN/AHN en direction des futurs étudiants, des responsables pédagogiques et du monde sportif ; la communication autour des résultats obtenus par les SHN/AHN de l'USMB ;
- Le lien avec les responsables de la DRJSCS² et le monde fédéral, référer à la DRJSCS le lien individualisé de chaque SHN ;
- La réalisation d'un bilan annuel du dispositif soumis au vice-président formation pour présentation en commission formation et vie universitaire.

Chargées et chargés de mission composantes et départements de l'université

Les descriptifs des missions des composantes et du département APPRENDRE se trouvent en annexe 2.

Coordinatrice pédagogique ACCENTS

Au sein du centre de langue française ACCENTS, le coordinateur ou la coordinatrice pédagogique assure la coordination pédagogique des cours de Français Langue Etrangère (FLE).

Missions principales :

- Animation de l'équipe enseignante et des projets pédagogiques ;
- Accueil des nouveaux enseignants (vacataires notamment) et explication des modalités pédagogiques ;
- Accueil des nouveaux étudiants et transmission des informations à caractère pédagogique ;
- Orientation des étudiants, gestion des groupes de niveaux et des éventuels litiges et réclamations ;
- Observations de classe et participation à l'évaluation des enseignants (obligation dans le cadre du label Qualité FLE) ;
- Identification de ressources pédagogiques adaptées au contexte d'enseignement ;
- Participation à des réunions pédagogiques organisées dans le cadre de l'ADCUEFE ou autres organismes de formation, représentation du centre ACCENTS et veille informative et stratégique sur les nouveaux outils et besoins en formation ;
- Révision des curricula et syllabus ;
- Suivi des stagiaires de licence et master FLE (coordination stagiaire, tuteur et enseignants).

² Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Missions d'expertise pour le compte de l'établissement

Assistant de prévention

L'assistant de prévention (AP) a pour rôle de conseiller le chef de service concernant la prévention des risques professionnels, en réalisant les actions suivantes :

- Animer la démarche d'évaluation des risques professionnels de son entité et en tenant à jour le document unique d'évaluation des risques (DUERP) correspondant ;
- Proposer à son chef de service des mesures de prévention et un programme annuel de prévention, dont il suivra la mise en œuvre ;
- Informer son chef de service sur les problèmes de sécurité rencontrés au sein de l'entité ;
- Assurer une mission de conseil en termes de sécurité lors de l'installation de nouveaux projets ou nouvelles manipulations ;
- Assurer la bonne utilisation et le suivi du registre santé sécurité de l'unité ;
- Définir les consignes de sécurité des postes de travail, en lien avec les responsables ;
- Animer la formation sécurité des nouveaux entrants et en assurant sa traçabilité ;
- Participer à l'analyse des causes des accidents et incidents survenus dans l'unité, notamment en proposant des mesures pratiques et opérationnelles de prévention ;
- Contribuer à la bonne connaissance des règles de sécurité par les personnels et à leur bonne application.

Mission d'appui au pilotage

L'USMB peut ponctuellement faire appel à des personnels de l'établissement pour se faire accompagner sur des questions de pilotage ou de gouvernance. Ceci permet de valoriser les compétences des collègues plutôt que d'avoir recours à un consultant extérieur.

Missions des référentes et référents « égalité professionnelle »

Le plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'USMB prévoit la nomination de référentes et référents « égalité professionnelle » qui participent activement au déploiement de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en la faisant vivre au quotidien au plus près des agents en tant qu'acteur de proximité sur toutes les problématiques liées à l'égalité professionnelle et plus spécifiquement sur les violences sexistes et sexuelles.

En lien avec le comité diversité chargé de la mise en œuvre au sein de l'établissement des actions prévues dans ce plan, les référentes et référents « égalité professionnelle » assurent les missions suivantes :

- Être les interlocuteurs et les interlocutrices des personnels, des étudiantes et des étudiants, en particulier pour l'écoute, l'information et l'orientation.
- Être membres :
 - du dispositif d'écoute contre les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement moral et la discrimination ;
 - du comité diversité et participer à ce titre à la réflexion sur l'élaboration, l'évolution du plan d'égalité professionnelle et sur le suivi régulier du déploiement.
- Collaborer avec les autres référentes et référents égalité professionnelle de l'établissement, constituant ainsi le réseau des référents.
- Participer à des groupes de travail sur des projets transversaux sur les thématiques des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et de la discrimination.

Ces missions seront conduites en relation étroite avec la vice-présidente en charge de la vie de campus, de la culture, de la culture scientifique, technique et industrielle, et de l'animation de la lutte contre les discriminations et le vice-président du conseil d'administration en charge des ressources humaines, des personnels, de l'égalité femme-homme, des systèmes d'information, des affaires générales et juridiques.

Les référentes et référents égalité professionnelle bénéficieront d'un parcours de formation adapté à leur mission d'écoute notamment sur les violences sexuelles et sexistes et du soutien méthodologique et matériel du comité diversité.

Président de la commission HDR (ED CST, ED SIE)

Le président de la commission HDR anime les débats de cette commission sollicitée pour :

- L'autorisation d'inscription à l'HDR ;
- L'obtention d'un agrément pour diriger une thèse sans être HDR, ou pour diriger une thèse dans le cadre de l'ED sans être membre permanent de l'USMB.

Président du Comité d'Ethique de la Recherche (CER-USMB)

- Animer et organiser les activités du Comité d'Ethique de la Recherche (CER) qui est en charge de donner un avis sur les aspects éthiques des expérimentations conduites par les composantes rattachées à l'USMB dans le cadre des activités de recherche ;
- Instruire l'examen des projets soumis à avis du comité, dans le périmètre défini par les statuts du CER ;
- Présider les séances du CER.

Développement des partenariats et des programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord - ISEP

Objectif principal :

Définir une stratégie visant à augmenter le nombre de places en formation pour les étudiants de l'USMB en Amérique du nord et rendre l'USMB plus attractive pour les étudiants de cette région.

Principales actions à mener :

STRATEGIE :

- Identifier les moyens d'être plus attractifs à l'USMB pour les étudiants nord-américains de sorte de pouvoir ouvrir des places pour nos étudiants sortants ;
- Identifier des universités nord-américaines avec lesquelles nous pourrions développer des échanges en bilatéral puis évoluer vers des projets plus ambitieux (DD, formations conjointes, COIL...) ;
- Ouvrir ISEP aux étudiants IN des autres pays et assurer la communication en ce sens ;
- Proposer des modèles de formation qui pourraient être mis en place à l'USMB de manière à renforcer l'attrait des étudiants nord-américains pour l'USMB.

COMMUNICATION :

- S'assurer de la visibilité des formations offertes par l'USMB pouvant intéresser le public nord-américain ;
- Mettre à jour les informations en ligne (le cas échéant, dont ISEP) ;
- Organiser des rencontres avec diverses universités afin de faire connaître l'USMB ;
- Participer à des événements internationaux (comme le ISEP tour).

CONSEILS AUX ETUDIANTS IN et OUT :

- Conseiller les étudiants sur les aspects pédagogiques et notamment la constitution des contrats d'études ;
- Suivre la scolarité des étudiants accueillis en lien avec leurs composantes de rattachement.

PILOTAGE :

- Participer à la préparation des arbitrages en CORI (attribution des places) ;
- Définir des indicateurs permettant de mesurer le développement de l'activité et les suivre.

Principaux interlocuteurs à l'USMB :

La personne en charge de la mission « développement des partenariats et des programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord -ISEP » travaille en concertation avec la vice-présidente relations internationales et s'appuie sur les agents de la Direction des Relations internationales (DRI) pour les aspects administratifs et organisationnels liés à l'accueil ou au départ des étudiants concernés. Elle est également en contact permanent avec les collègues dans les différentes composantes pour gérer les questions pédagogiques.

CMA Chimie verte - Porteur de projet

Au sein de l'université, le responsable scientifique du projet CMA Chimie verte a pour missions de :

- Coordonner le projet en tant que chef de file et en lien avec les partenaires pour assurer une mise en œuvre opérationnelle conforme au projet : gouvernance, livrables, transformation ;
- Suivre la coordination des actions entre les différents partenaires et au sein de l'USMB ;

- Informer et faire valider à l'équipe présidentielle les orientations stratégiques quand cela est nécessaire.

Le responsable scientifique anime / participe également aux instances de gouvernance du projet préparées par le manager de projet :

- CODIR (Direction du projet) ;
- CoStrat (Conseil stratégique) ;
- CoPil (comité de pilotage) ;
- Commissions des WP, RH et qualité selon répartition entre les partenaires ;
- Lors des évènements organisés dans le cadre de ce projet (1 à 2 évènement(s) par an).

Le Responsable scientifique intervient également dans la mise en œuvre des WP et des tâches.
Il est responsable du rapport annuel d'avancement.

CMA Chimie verte - Responsabilité WP3

Le rôle des référents de WP est d'animer et de suivre les actions réalisées ou à réaliser dans le cadre de ce WP avec les partenaires.

Chaque WP est pilotage via une commission dédiée, le comité de coordination permet d'assurer le lien entre les WP. Le référent du WP3 est à l'articulation entre ces deux instances.

Les référents doivent participer à la réalisation des diverses actions listées dans le projet, les créer, les mettre en œuvre et assurer leur suivi.

WP3 : Formation et accompagnement des futurs cadres en chimie verte

- Objectifs : Obj.5 : Augmenter le nombre d'étudiants formés et développer l'alternance.
 Obj.6 : S'appuyer sur les dispositifs de chaque formation, pour adapter, mutualiser et dupliquer.
- Cibles : Etudiants des Masters en chimie verte des 5 universités partenaires, anciens étudiants.
- Thèmes : Innovation et attractivité pédagogique ; renforcement de l'alternance ; mise en réseau dynamique ; valorisation des intervenants et des anciens étudiants.
- Dispositifs : Formations de masters avec mutualisation de Saé, de grilles d'évaluation des compétences en se référant à la grille de repères en APC d'AVENIR(s), de séances de TP, de projets et plus globalement de fonctionnement ; création de cours communs et organisation d'une semaine d'activités inter-universitaires ; formation en alternance ; personnalisation des parcours et prise en compte des situations de handicap, sportifs ou artistes de haut niveau, entrepreneurs étudiants ; mise en place de webinaires, écoles été/hiver, challenges étudiants communs, interactions entre les promotions ; thèses co-dirigées ; développement du réseau des anciens étudiants ; utilisation du ePortfolio d'évaluation.

EUR - Direction du projet

Au sein de l'université, le responsable scientifique du projet EUR Solar Academy a pour missions de :

- Coordonner le projet en tant que chef de file et en lien avec les partenaires pour assurer une mise en œuvre opérationnelle conforme au projet : gouvernance, livrables, transformation ;
- Suivre la coordination des actions entre les différents partenaires et au sein de l'USMB ;
- Informer et faire valider à l'équipe présidentielle les orientations stratégiques quand cela est nécessaire.

Le responsable scientifique anime les instances de gouvernance du projet préparées par le manager de projet :

- Management Board ;
- CoPil (comité de pilotage).

Il représente le projet dans les évènements de réseau à l'échelle nationale.

Le responsable scientifique intervient également dans la mise en œuvre des actions et des tâches du projet.

Il est responsable du rapport annuel d'avancement.

PIA3 CMQ - Mécanique connectée - Porteur du projet

Au sein de l'université, le responsable scientifique du projet PIA 3 CMQ a pour missions de :

- Donner les orientations stratégiques des axes opérationnels à mettre en place par le manager de projets et la directrice opérationnelle du Campus ;
- Suivre la coordination des actions des différentes composantes et laboratoires au sein de l'USMB ;
- Informer et faire valider à l'équipe présidentielle les orientations stratégiques quand cela est nécessaire.

Le responsable scientifique anime / participe également aux instances de gouvernance du projet préparées par le manager de projet :

- COSTRAT (Comité Stratégique et de suivi) : 1 réunion par an ;
- COPIL (Comité de Pilotage) : 5 réunions par an ;
- COPRI (Comité Partenarial des Relations Internationales) : 2 réunions par an.

Il représente l'USMB :

- Lors des événements organisés dans le cadre de ce projet (1 à 2 événement(s) par an) ;
- Lors de conseils d'administration et assemblées générales de l'association du Campus des Métiers et des Qualifications auxquels il assiste.

Le responsable scientifique peut également être amené à travailler sur la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) qui s'inscrit dans le cadre des objectifs et leviers de France 2030 - objectif décarbonation de l'industrie et qui inclut la plupart des partenaires du projet PIA 3 CMQ.

PIA3 CMQ - Mécanique connectée - Mission expertise RI

- Préparer et coordonner les COPRI (3-4 par an) avec tous les acteurs ;
- Faire le lien entre l'USMB et les différents organismes de formation (plusieurs lycées, Pôle Formation 74 (dont le CFAI & TETRAS) afin de les aider à monter des projets pédagogiques à destination de leurs étudiants, notamment sur les aspects administratifs, être source de conseils, de manière générale ;
- Faire le lien « international » avec les organismes de soutien aux entreprises (ex. SNDEC) et piloter des projets afin d'identifier et répondre aux besoins du monde professionnel. Mettre les projets des établissements scolaires et centres de formation en adéquation avec les besoins en entreprise ;
- Dans un second temps, réfléchir sur les programmes de formation à créer, en lien avec l'USMB, entre autres.

NCU2 @SPIRE - axe 1 : Modèle pédagogique et flexibilité des parcours

L'enseignant ou enseignant-chercheur porteur de l'axe 1 assure la mise en œuvre des objectifs visés par cet axe sur la mise en place d'un nouveau modèle pédagogique et de parcours adaptés. Il organise et coordonne les travaux en associant les différents acteurs concernés par le nouveau modèle pédagogique. Dans ce cadre, il organise et revoit l'ensemble des dispositifs qui nécessitent d'être adaptés (jury, conseil de perfectionnement, engagement étudiant, évaluation des enseignements, contrat pédagogique de réussite étudiante, parcours réussite, etc.). Ses principales missions sont :

- D'organiser les discussions et les échanges entre les différents acteurs dans le cadre de la définition des formations de licence en UA et en blocs de compétences ;
- De favoriser le développement de pratiques interdisciplinaires favorisant la transversalité et l'individualisation des parcours de l'étudiant par une approche s'appuyant sur les compétences ;
- De travailler à une structuration des acteurs du premier cycle permettant de formaliser le suivi et les évolutions des dispositifs (UA, parcours, etc.) ;
- D'organiser la montée en puissance des évolutions sur la durée du projet par exemple en privilégiant dans un premier temps certaines caractéristiques (géographie des campus, gestion des emplois du temps et des salles, moyens humains, etc.) ;
- D'appuyer les évolutions sur une dimension culturelle forte, en lien avec l'ESAAA, partenaire du projet ;
- De contribuer aux différentes remontées attendues dans le cadre du projet.

SHINE

Le projet SHINE, soutenu par le programme ANR Excellences, a vocation à favoriser les collaborations entre les enseignants-chercheurs des différents laboratoires et composantes afin de développer des projets d'envergure dans les champs de spécialité de l'université : Interaction homme-environnement, Services et industries du futur,

Patrimoine culturel et sociétés en mutation. Les projets interdisciplinaires portent à la fois sur la recherche et la formation.

- **Portage de projet interdisciplinaire en formation**

Les heures de référentiel viennent reconnaître l'investissement des enseignants et enseignants-chercheurs qui développeront des programmes/modules de formations interdisciplinaires au niveau du second et du troisième cycle : ingénierie pédagogique dans un contexte pluridisciplinaire autour de la formation aux transitions, coordination d'intervenants, promotion du programme et des modules, mise en place d'innovations pédagogiques, lien avec les hubs recherche, etc.

- **Portage de projet interdisciplinaire en recherche**

Les projets de recherche SHINE, issus des APP Recherche, développent une démarche de recherche interdisciplinaire dans le cadre des axes thématiques prioritaires de l'établissement. Les heures de référentiel viennent reconnaître l'investissement du coordinateur en tant que pilote scientifique, animateur du réseau de chercheurs, référent et garant du bon déroulé du projet.

UNITA - Coordinatrice formations UNITA

Mise en place et animation des formations de formateurs à destination des personnels de l'USMB et de ses partenaires et pilotage des formations à destination des étudiants, en lien avec la feuille de route du projet UNITA.

UNITA

Le financement de l'alliance européenne UNITA est prolongé pour la période du 01/11/2023 au 31/10/2027.

Lors de cette phase de consolidation, ce projet est divisé en 5 lots de travail et 21 tâches qui sont :

1. Gouvernance, gestion et coordination
 - a. Tâche 1.1: Améliorer et transformer la gouvernance d'UNITA
 - b. Tâche 1.2 : Gérer et coordonner UNITA
 - c. Tâche 1.3 : Stratégie d'assurance qualité
2. Développer les communautés UNITA
 - a. Tâche 2.1 : Politiques pour les étudiant.es et le personnel
 - b. Tâche 2.2 : Apprentissage des langues romanes et intercompréhension
 - c. Tâche 2.3 : Communauté de recherche, de formation et d'innovation
 - d. Tâche 2.4 : Mobilité entre les campus et les territoires
 - e. Tâche 2.5 : Initiative sur la citoyenneté européenne
3. Formation continue/tout au long de la vie
 - a. Tâche 3.1 : Cours personnalisés
 - b. Tâche 3.2 : Micro-certifications et formation continue
 - c. Tâche 3.3 : Initiative pour l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage
 - d. Tâche 3.4 : Ecosystème digital UNITA
4. Croissance basée sur la connaissance dans nos territoires ruraux, transfrontaliers et montagneux
 - a. Tâche 4.1 : Interface territoriale pour l'innovation
 - b. Tâche 4.2 : Hubs de recherche thématiques
 - c. Tâche 4.3 : Partage des infrastructures et de la connaissance
 - d. Tâche 4.4 : EUR UNITA
5. Impact et diffusion
 - a. Tâche 5.1 : Diffusion externe et engagement du public (communication)
 - b. Tâche 5.2 : Durabilité financière
 - c. Tâche 5.3 : Durabilité écologique
 - d. Tâche 5.4 : Observatoire d'impact
 - e. Tâche 5.5 : Extension en Europe et dans le monde

Pour chaque tâche, l'USMB doit nommer des référents, qui ont pour mission le suivi des volets spécifiques du

projet et assurent la réalisation des tâches et objectifs du projet. Pour certaines tâches, une personne référente d'une activité spécifique a été désignée.

Le rôle des référents de tâches est de participer aux réunions de tâches, avec les autres universités de l'alliance. Ces réunions se tiennent pour la plupart en anglais, qui est la langue de travail principale d'UNITA, bien que les langues romanes soient régulièrement utilisées. Les référents doivent participer à la réalisation des diverses actions listées dans le plan de travail UNITA, les créer, les mettre en œuvre et assurer leur suivi. Ils disposent pour cela du soutien logistique et administratif du bureau UNITA de l'USMB. Dans ce cadre, des réunions régulières internes à l'USMB sont organisées avec les chargés de mission et le bureau UNITA, pour les informer de l'avancée des activités dont ils ont la charge et des problèmes éventuels rencontrés.

Les référents tâches et activités sont pour la plupart des enseignants-chercheurs spécialisés dans les domaines de travail de chaque groupe de travail.

Voici les différents types d'équivalences horaires demandées dans le cadre d'UNITA :

- **Cogestion d'une tâche**, avec une université partenaire : une équivalence horaire de **36 heures** ;
- **Référence de tâche** : une équivalence horaire de **24 heures** ;
- **Référence d'activité** : une équivalence horaire de **12 heures** ;
- **Charge de mission** UNITA : une équivalence horaire de **96 heures**.

L'USMB est en charge de la cogestion du lot 3 avec l'Universitatea de Vest din Timișoara (Roumanie). Cette responsabilité est gérée par la chargée de mission formation UNITA.

Expertise attribuée	Nb d'EH	Description des missions
Chargée de mission RI	96	La chargée de mission relations internationales assure, en plus de sa charge de mission auprès du VPRI, la référence de la tâche 2.4, liée à la mobilité internationale. Elle est également impliquée dans la tâche 5.5, sur le réseau international d'UNITA.
Chargée de mission formation	96	La chargée de mission formation assure, en plus de sa charge de mission auprès du VP Formation, la référence de la tâche 3.2, un partage du colead de la tâche 3.1, ainsi que la cogestion du lot 3.
Chargé de mission recherche	96	Le chargé de mission recherche assure, en plus de sa charge de mission auprès de la VP Recherche, la cogestion de la tâche 4.2, et suit globalement toutes les activités du lot 4. Il participe également à la tâche 2.3 sur les thématiques ayant trait à la recherche.
Référence T2.2	24	Cette tâche a pour objectif de développer une politique linguistique UNITA, avec une focalisation sur les langues romanes et l'intercompréhension, ainsi qu'un label UNITA pour la formation en langues romanes et en intercompréhension. Des contenus de formation seront produits et diffusés, afin de faire d'UNITA un exemple pour les autres alliances et universités en Europe.
Cogestion T2.5	36	Cette tâche a pour objectif de promouvoir les valeurs européennes au sein de nos universités et de nos territoires. Des conférences seront organisées, ainsi que des rencontres avec des citoyen.nes et des étudiant.es. Une focalisation sera faite sur la citoyenneté européenne comme domaine de recherche. L'USMB cogère cette tâche. Le rôle sera donc de coordonner le travail de tous les membres de cette tâche, au sein des 12 universités, et de s'assurer du respect des actions et du calendrier défini dans le projet déposé.

Cogestion T3.1	36	<p>Cette tâche vise l'internationalisation des formations, en développant et mettant en œuvre des actions, des labels et des outils communs pour construire des parcours d'études personnalisés, multilingues et internationaux, au sein, à travers et au-delà des institutions partenaires. Elle vise à développer une offre UNITA dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, ouverte à un large public.</p> <p>L'USMB cogère cette tâche. Le rôle sera donc de coordonner le travail de tous les membres de cette tâche, au sein des 12 universités, et de s'assurer du respect des actions et du calendrier défini dans le projet déposé.</p> <p>A ce titre, l'enseignant-chercheur gère le suivi de la mise en œuvre des Unité d'Apprentissage Individualisées Internationales (UA2i) dans les composantes de l'USMB, en lien avec la chargée de mission formation et le personnel administratif.</p>
Référence T3.4	24	<p>Cette tâche vise à créer un "campus virtuel", qui rassemblera des services utiles à toutes et tous, comme des catalogues de cours en ligne, d'offres de stage, etc., mais aussi la cartographie des formations, de même que celle des laboratoires, etc. Il s'agit d'établir un environnement numérique de travail commun aux universités partenaires.</p>
Référence T4.1	24	<p>Cette tâche vise à créer, au travers d'UNITA, une interface d'échanges pour les acteurs de l'innovation sur les territoires des universités partenaires. Un important volet entrepreneuriat sera développé. La référence de cette tâche est donc confiée à la chargée de mission InnoUNITA, un projet de l'alliance centré sur l'entrepreneuriat et l'innovation, qui s'est terminé au 30 juin 2023. Cette tâche en est la continuité.</p>
Référence T4.4	24	<p>Cette tâche vise à créer une EUR UNITA, proposant des enseignements interconnectés, du niveau master au niveau doctorat. Elle sera développée en lien avec les hubs thématiques de recherche UNITA (T4.2).</p>
Référence activité EUR patrimoine culturel (T4.4)	12	<p>Cette activité vise à créer une EUR UNITA sur le patrimoine culturel, en lien avec le hub de recherche sur cette thématique (T4.2).</p>
Référence T5.4	24	<p>Cette tâche a pour objectif de développer des indicateurs de mesure de l'impact d'UNITA et de ses activités en interne et en externe. Cette approche se base sur la collecte de données et leur exploitation, notamment au travers du développement d'une <i>UNITA Warehouse</i>.</p>



À Jacob Bellecombette, le 19 septembre
2025

Vice-doyen et chargés de mission pour la Faculté de droit

Année 2025-2026

Description des missions du Vice-Doyen :

Mission générale :

Le Vice-Doyen assiste le Doyen dans la direction et le pilotage stratégique de la Faculté de droit. Il contribue à la mise en œuvre de la politique académique, administrative et partenariale de la Faculté, en assurant la continuité de la gouvernance et en représentant l'institution lorsque cela est nécessaire. Il veille au bon fonctionnement de la Faculté et à la cohérence des actions menées par les différents services, en lien étroit avec les équipes pédagogiques et administratives.

Activités principales :

1. Appui à la gouvernance et représentation

- Assurer le relais du Doyen dans l'animation de l'équipe de direction et dans la représentation institutionnelle.
- Participer aux réunions de gouvernance interne et externe, et représenter la Faculté auprès des partenaires académiques et institutionnels.

2. Pilotage académique et administratif

- Contribuer à la définition et au suivi des orientations stratégiques de la Faculté (formation, vie étudiante, relations internationales, etc.).
- Superviser, en lien avec le Doyen, la mise en œuvre des décisions des instances et assurer leur suivi opérationnel.
- Veiller à la coordination entre les pôles pédagogiques et administratifs afin de garantir la cohérence et l'efficacité des actions menées.

3. Soutien aux missions transversales

- Accompagner les projets stratégiques de la Faculté (développement de nouvelles formations, partenariats, innovations pédagogiques).

- Participer à la gestion et au suivi des dossiers sensibles ou prioritaires, en apportant un appui au Doyen dans la prise de décision.

4. Encadrement et animation de l'équipe de direction

- Contribuer à l'animation collective en favorisant la circulation de l'information et la coopération entre les membres de la direction.
- Participer à l'évaluation et à la valorisation des missions confiées aux chargés de mission et responsables de pôles.

5. Continuité institutionnelle

- Assurer, en cas d'empêchement ou d'absence du Doyen, l'intérim dans les fonctions de direction de la Faculté, afin de garantir la continuité du service public et de la gouvernance facultaire.

Description des missions des chargés de missions aux relations internationales

- Définir en collaboration avec l'équipe de direction, les choix politiques des relations internationales de la Faculté de droit,
- Mettre en œuvre la politique des relations internationales de la Faculté de droit
- Assurer la relation avec les universités partenaires par des contacts réguliers et le lancement de projets
- Assurer la coordination de l'équipe administrative qui travaille en lien avec les relations internationales (directeur adjoint, coordinateur des relations internationales, agents de la scolarité suivant les mobilités entrantes et sortantes)
- Organiser l'accueil d'enseignants-chercheurs invités
- Participer à la définition de la politique internationale de l'établissement au sein de la Commission des Relations Internationales CORI)

Description des missions du chargé de mission Ressources Humaines

Mission générale :

- Aide au pilotage en RH

Activités spécifiques :

- Préparation du DOM RH
- Participation à la stratégie RH de la Faculté de Droit
- Coordination et Suivi de la campagne de recrutement : ATER et Contractuel
- Aide à la recherche des vacataires, en lien avec les Présidents de comité de section
- Appui à la décision pour toute question RH
- Participation aux réunions d'équipe à la demande du Doyen

Description des missions du chargé de mission Vie Etudiante :

Mission générale :

Le Chargé de Mission "Vie Étudiante" est responsable du développement des activités et initiatives visant à enrichir l'expérience étudiante au sein de la faculté de droit. Il joue un rôle clé dans l'écoute des besoins des étudiants et dans la création d'un environnement propice à leur épanouissement académique et personnel.

Activités principales :

1. Animation de la vie étudiante :

- Assurer le suivi des événements en lien avec la vie étudiante (pédagogiques, culturels, sportifs, sociaux, etc.).
- Accompagner et soutenir les projets associatifs, initiatives et engagements des étudiants.
- Développement de partenariats à destination des étudiants.
- Gestion de la valorisation de l'engagement étudiant

2. Accompagnement et écoute :

- Être à l'écoute des préoccupations des étudiants et remonter les informations pertinentes à la direction et aux services concernés
- Mettre en place et/ou assurer le suivi des dispositifs de soutien (tutorat, mentorat, ateliers etc.) et de perfectionnement.

3. Communication et information :

- En tant qu' élu CFVU, rendre compte des orientations de l'établissement et du SVEC en matière de vie étudiante.
- Relais au niveau de la Faculté pour la vice-présidence de l'Université en charge de la vie de campus, de la culture, de la culture scientifique, technique et industrielle, et de l'animation de la lutte contre les discriminations.
- Veiller à la bonne diffusion des informations concernant les droits et les services destinés aux étudiants.

4. Coordination avec les acteurs de la vie étudiante :

- Collaborer avec les services administratifs (médecine préventive, SVEC, Handicap, DEVE, BU etc.) pour orienter les étudiants vers les ressources adaptées.
- Travailler avec les représentants des étudiants et les président(e)s d'associations pour favoriser leur implication dans les projets entrepris.

5. Évaluation et amélioration continue :

- Collecter des retours d'expérience auprès des étudiants pour évaluer l'impact des initiatives mises en place (commissions pédagogiques, conseils de perfectionnement, etc.)
- Proposer des améliorations et de nouvelles actions en fonction des besoins identifiés.

Description des missions du chargé de mission NTIC

Mission générale :

Le Chargé de Mission NTIC est responsable de l'intégration et de l'optimisation des nouvelles technologies au sein de la faculté de droit. Il accompagne les enseignants, les étudiants et le personnel administratif dans l'utilisation des outils numériques pour améliorer l'enseignement, la recherche et l'administration.

Activités principales :

1. Accompagnement pédagogique et soutien à la recherche :

- Conseiller et former les enseignants-chercheurs et vacataires sur l'utilisation des outils numériques (Moodle, Global Exam, Zoom, Teams, intelligence artificielle, etc.)
- Accompagner les enseignants et vacataires intervenants en comodal (Institut d'Etudes Judiciaires)
- Développer des ressources pédagogiques numériques
- Participer à l'élaboration de projets innovants en matière d'enseignement à distance et hybride
- Etudier les demandes de financements en matière de pédagogie innovante.

2. Gestion des outils numériques :

- Gestionnaire/référent des plateformes Moodle, Global Exam, Moodle, Projet Voltaire, Ecri+ etc.
- Administrateur de la plateforme Zoom pour la FD
- Administrateur du site de la clinique juridique de la FD
- Assurer le suivi des équipements technologiques de la faculté
- Évaluer et proposer des solutions technologiques adaptées aux besoins de la faculté (pédagogie, scolarité) et en lien avec les projets d'établissement (@spire)
- Supervision des process de digitalisation des pratiques à la FD
- Gestion des candidatures des vacataires à la FD (CVthèque)

3. Communication et sensibilisation :

- Organiser des ateliers et des séminaires sur les NTIC à destination des enseignants et des étudiants.
- Elaboration de guides pratiques sur l'utilisation d'outils numériques (tutoriels)
- Proposer des séances de tutorat pour accompagner les enseignants-chercheurs dans l'intégration des outils numériques dans leur travail

4. Veille technologique :

- Effectuer une veille sur les innovations technologiques pertinentes pour l'enseignement et la recherche en droit
- Participer à des réseaux et des groupes de travail sur les NTIC dans l'enseignement supérieur (APPRENDRE, groupe des émulateurs pédagogiques, etc.).

Le Doyen de la Faculté de Droit



Motahareh FATHISALOUT BOLLON



Lettre de Mission – 64h

Directeur Adjoint en charge de la Collaboration de l'Organisation et du Vivre Ensemble

Rappel des objectifs

Accompagner les initiatives et expérimentations innovantes, créatives et optimistes pour développer le sens, les liens et le bien faire ensemble

L'objectif général de la mission « Initiatives, Innovations et Expérimentations » est de susciter, structurer, soutenir, évaluer et diffuser les initiatives locales permettant de contribuer à la création de sens et de lien au sein des collectifs de travail, d'améliorer la qualité de l'activité et le confort de travail.

La démarche s'inscrit dans une dynamique d'intelligence collective « bottom up ».

Feuille de route 2025-2026

- Les ateliers participatifs menés en 2021/2022 avec les personnels administratifs et des enseignants et enseignants-chercheurs, ainsi que la journée verte de l'IAE (7 juillet 2022) a fait émerger 7 axes de travail et des personnes motivées pour accompagner leur déploiement.
- L'objectif de l'année 2025-2026 est de continuer à déployer les 7 axes identifiés en journée verte en mobilisant sur chaque axe un collectif mixte (administratifs / E + EC).
- Axes de travail
 1. Convivialité / décroïsonnement
 - Rituel café
 - 3 évènements clefs par an (pré-rentree / Noël / journée verte)
 2. Espaces de travail et de vie
 - Réaménagement des lieux de convivialité
 - Réimplantation des bureaux
 - Indication de sa présence / disponibilité
 3. Accueil des nouveaux collègues
 - Mise en place d'un référent pour chaque nouveau collègue

- Visites des deux sites
 - Formalisation du processus d'intégration
4. Evènements de l'IAE
- Création d'un calendrier collaboratif des évènements IAE
 - Libre participation des personnels aux évènements
 - Annonce des évènements sur écrans ... (communication interne)
5. Réunions
- Rendre plus efficace les réunions (préparation / déroulement / diffusion des décisions / actions)
 - Exemplarité du codir sur cet axe
6. Collectif L1 / L2
- Fédérer un collectif autour des deux premières années de licence.
 - Scinder le département EF en deux :
 - Collectif L1 / L2 (département ou équipe tremplin)
 - Collectif L3 / M1 / M2 (département ou équipe EF, sur le périmètre des autres départements).
7. Libre contribution
- Permettre à chacun de contribuer librement à une action hors fiche de poste

Richard CALVI

Directeur de l'IAE



Lettre de Mission

Directrice Adjointe, en charge de la Coordination de l'Offre de Formation

Rappel des objectifs

En tant que membre de l'équipe de direction, la directrice adjointe participe à la prise de décision collective. La Directrice Adjointe, en charge de la Coordination de l'Offre de Formation est plus particulièrement en charge de :

- Développer et animer l'offre de formation en veillant à :
 - Maintenir et renforcer l'attractivité de nos formations
 - Prendre en compte la réussite et le bien être étudiant
 - Représenter la direction dans certains projets transversaux de l'université touchant à l'offre de formation (APC, NCU...)

Feuille de route 2025-2026

- Intégrer nos formations aux dispositifs de notre tutelle : UNITA, NCU, KPC+ etc...
- Chercher à dynamiser la vie étudiante pour renforcer l'esprit d'appartenance
- Maintenir un collectif L1/L2 permettant de piloter et animer ces deux années aux enjeux forts en termes d'attractivité pour l'IAE.
- Accompagner les équipes tout au long de l'année sur les sujets liés aux études et à l'Offre de formation

Richard CALVI

Directeur de l'IAE



Objectifs et feuille de route 2025-2026

- référent – IA et innovations pédagogiques pour l'IAE – 16 h

Contexte et objectifs

Le développement de l'IA (et particulièrement de l'IA générative depuis la fin 2023) remet en cause un certain nombre de nos certitudes en matière d'enseignement dans le supérieur (impact sur les mémoires, sur l'apprentissage des métiers, sur l'apprentissage de l'utilisation de l'IA par les étudiants et les enseignants...) et dans nos métiers en général (utilisation de l'IA dans les tâches administratives, dans la recherche...). Un certain nombre d'initiatives existent déjà mais la direction de l'IAE souhaiterait avoir un interlocuteur capable de donner une feuille de route à l'IAE.

- Cartographier les différentes applications possibles de l'IA (assurer une diffusion et soutien)
- Aide à la mise en place de formations Apprendre / IAE sur la thématique (2 séminaires en juin)
- Mettre en place et initier des groupes de travail
- Faire une veille en la matière et en assurer la diffusion
- Proposer une charte d'utilisation de l'IA par les étudiants
- Proposer une structure de cours orienté sur l'usage de l'IA pour les étudiants à la rentrée (UA de licence, cours en master)
- Dresser en bilan fin d'année 2025
- Faire une fois par an une enquête « innovations pédagogiques IAE ». Le but est de repérer les pratiques innovantes de façon à disséminer.
- Relayer les formations Apprendre

Feuille de route 2025-2026

- Coordonner le besoin de formation IA/IAE qui sera adressé à la présidence dans le cadre du message de cadrage IA ODF USMB du 20 juin 2024.
- Proposer une charte d'utilisation de l'IA par les étudiants
- Proposer un cadrage pour la production de mémoires académiques (un texte d'engagement, un standard d'attendus...)
- ...



Proposition de feuille de Route pour la mission inclusion

Contexte : La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a introduit des mesures significatives pour favoriser l'inclusion des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur.

Cette feuille de route vise à préciser ma participation au plan de sensibilisation au handicap orchestré par la mission handicap de l'Université de Savoie.

Formation et Sensibilisation :

- Participer aux ateliers de la mission handicap sur l'aspect pédagogique (supports de cours accessibles)
- Produire une formation sur l'inclusion pour les collègues enseignants :
 - ❖ Comprendre les besoins spécifiques des étudiants en situation de handicap (adaptations pédagogiques et examens)
 - ❖ Savoir adapter sa posture
 - ❖ Connaître le cadre légal

Suivi et Évaluation :

- Organiser des réunions les équipes pédagogiques pour ajuster les dispositifs si nécessaire.
- Publier un rapport annuel sur les actions menées et les résultats obtenus en matière d'inclusion.

Calendrier à préciser :

- **Semestre 1/2 :** Mise en place d'une formation initiale du personnel.

Conclusion : L'inclusion des étudiants en situation de handicap est une priorité pour notre établissement. Cette feuille de route vise à préciser les actions pour TOUS.

*Un travail de concertation a débuté **avec les collègues de la mission handicap et du service communication.**



Objectifs et feuille de route

- référent – Taxe d'Apprentissage – 16 h

Rappel des objectifs

- Doubler la TA en deux ans pour revenir au niveau de collecte de 2019 (200 k€)
- Être l'interface entre la direction et les services impliqués dans la collecte de la TA de l'IAE
- Faire une veille en la matière
- Coordonner nos actions : communication, alumni, collègues, services administratifs, club des entreprises....
- Réaliser des supports de communications adéquats
- Dresser en bilan annuel des actions et de leur impact.

Feuille de route 2025-2026

- Proposer un plan d'action pour la collecte prochaine.
- Organiser une réunion de coordination avec les services impliqués
- Proposer un plan de communication avec le service communication.



Objectifs et feuille de route

- référent - UNITA – 16 h

Rappel des objectifs

- Être l'interface entre les équipes UNITA, les personnels et les étudiants de l'IAE SMB
- Promouvoir les initiatives UNITA auprès des personnels et étudiants de l'IAE SMB
- Accompagner personnels et étudiants de l'IAE SMB dans leur participation aux initiatives UNITA et au développement de formations UNITA
- Dresser un bilan annuel des actions UNITA réalisées à l'IAE

Feuille de route 2025-2026

- Organiser - comme l'an dernier - un webinaire d'information UNITA spécifique aux personnels IAE SMB,
- Travailler avec le relai UNITA de la composante
- Participer aux rencontres UNITA formation et faire un CR pour la composante
- Identifier les intervenants IAE SMB potentiellement compétents et intéressés pour participer aux initiatives UNITA de l'année académique : COIL ou diplôme joint par exemple



Objectifs et feuille de route

Référent – Vie Associative et entrepreneuriat – 16h

Rappel des objectifs

- Soutenir la vie associative à l'IAE pour renforcer la satisfaction étudiante
- Faciliter les projets entrepreneuriaux des étudiants de l'IAE

Sur ces deux points est attendu notamment la capacité à mettre en contact les étudiants avec les structures USMB qui peuvent faciliter leurs actions. Les accompagner aussi dans l'identification des procédures de l'établissement

Feuille de route 2025-2026

- Accompagner les démarches des associations avec le SVEC
- Soutenir l'organisation d'événements à l'IAE notamment en facilitant les démarches des étudiants avec les services concernés
- Informer les cohortes des aides et structures qui favorise l'entrepreneuriat étudiant
- Réaliser un CR annuel sur l'activité des associations et des initiatives entrepreneuriales et en faire la présentation en comité de direction et, sur demande au CODIR et Conseil de l'IAE.



Objectifs et feuille de route

Chargé de mission transition écologique – 32 h

Rappel des objectifs

- Faire le **lien avec les initiatives prises par l'USMB et UNITA** dans le domaine de l'économie circulaire et de la transition environnementale
- **Être référente de l'IAE SMB** dans le groupe travaillant sur un socle commun de connaissances et de compétences « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle »
- Faire le lien avec les initiatives du **Réseau IAE France** (Shift Project...)
- **Valoriser, coordonner et recenser** les formations sur la thématique de la transition environnementale au sein de l'IAE

Feuille de route 2025-2026

- Identifier le **périmètre et les initiatives prises par l'USMB** (prise de contact avec le responsable Economie Circulaire USMB) et par **UNITA** (notamment Université de Turin)
- Participer activement au groupe sur travaillant sur le socle de compétence « Former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1er cycle » et insuffler les **modifications de l'offre de formation** en conséquence
- **Relayer ces initiatives** au sein de l'IAE et du réseau de l'IAE
- Identifier les initiatives qui relèvent de la thématique de l'économie circulaire et de la transition écologique **au sein de l'IAE (projets, étudiants entrepreneurs...)**.
- Identifier les **partenaires potentiels** à mobiliser sur l'EC (entreprises... ?)
- Déployer la **communication sur les projets menés** dans le cadre de cette mission sur le **site web de l'IAE**



LETTRE de MISSION

Chargé de mission Directeur-Adjoint / Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du Directeur de l'IUT, le Directeur-Adjoint de l'IUT contribuera à ce que chacun puisse évoluer dans son département, son service et son infrastructure avec une efficacité toujours meilleure pour nos étudiants et nos personnels.

Il mènera son action en relation avec la direction de l'IUT, les départements de l'IUT, et les différents services de l'Université Savoie Mont-Blanc,

Les missions de ce responsable concerneront plus particulièrement les domaines suivants:

- **Infrastructures** de la composante et notamment :
 - Co-animation du groupe de travail « Mutualisation des ressources »
 - Suivi des travaux immobiliers de l'année
 - Réflexion et propositions quant aux travaux à mener :
 - ✓ à court terme (rénovation du bâtiment H)
 - ✓ à moyen terme (programmation dans le cadre du futur CPER)
 - Les investissements
 - La liaison avec le service du patrimoine de site
 - Les actions de sécurité et de prévention
- **Systèmes d'information** et notamment :
 - Les outils logiciels et plateforme numérique
 - Les équipements numériques
 - La structuration et l'évolution du SI
 - L'articulation des activités du service avec la DN USMB
- **L'offre de formation** et la pédagogie notamment :
 - Les liens avec les lycées, les services ou dispositifs de l'université en rapport (LLU, SIOIP), et les services du Rectorat
 - Le recrutement via Parcoursup
 - Le règlement intérieur et en articulation les MCCC
 - Les relations internationales et le pôle langues dans le cadre de l'International Learning Center
 - Les activités transverses (PITON, Entreprenariat EGEE)
 - L'évolution de l'offre de formation,

Pour l'exercice de cette mission, se voit
attribuer une prime pour responsabilité administrative de 64 heures TD au
titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU



Directeur



LETTRE de MISSION

Chargé de mission Mutualisation des ressources

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du Directeur de l'IUT, le chargé de mission Mutualisation des ressources contribuera à ce que chaque département puisse évoluer au sein de l'IUT en utilisant avec la meilleure efficacité les différentes ressources disponibles. Il mènera son action en relation avec le Directeur, les départements de l'IUT, et les différents services de l'Université Savoie Mont-Blanc,

Les missions de ce responsable consisteront à :

- Maintenir et faire progresser l'utilisation de nos ressources et notamment celles concernant le patrimoine :
 - Au niveau de l'affectation des amphithéâtres et des salles de TD aux départements
 - Au niveau de l'optimisation de l'utilisation des salles informatiques polyvalentes
 - Au niveau d'une optimisation des salles de TP
 - Au niveau de la répartition des salles d'examen
- Créer les conditions favorables à la mise en place et au développement de pratiques pédagogiques mutualisées entre plusieurs départements, notamment l'initiation à l'utilisation raisonnée, maîtrisée de l'intelligence artificielle auprès des étudiants nouveaux entrants.
- Alimenter plus largement toute la réflexion sur l'organisation et l'évolution de tous les espaces disponibles à l'IUT : espaces pédagogiques, bureaux, lieux de convivialité, espaces communs, notamment pour la séquence durant les travaux de rénovation du Bât H de l'IUT.

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime pour responsabilité administrative de 16 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

Directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Tichadou', written over a blue horizontal line.



LETTRE de MISSION

Chargée de mission Projet Voltaire Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du Directeur de l'IUT, la chargée de mission Projet Voltaire aura comme objectif de permettre la valorisation de la maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe françaises, en mettant en place un centre d'examen pour le certificat voltaire pour les étudiants de l'IUT - ou plus largement de l'Université Savoie Mont Blanc- et en valorisant les compétences acquises par cette certification.

Elle mènera son action en relation avec les départements de l'IUT, la direction de l'IUT et les différents services de l'Université Savoie Mont-Blanc,

Les missions de cette responsable consisteront à :

- Collaborer à la reconduction du contrat avec la société prestataire
- Prendre connaissance des évolutions de l'application tant du côté apprenant qu'administrateur de sphère ou d'univers
- Communiquer pour impliquer les différents départements au projet
- Créer les sphères pour chaque interlocuteur de l'IUT (département) et enregistrer un administrateur de sphère
- Accompagner l'enregistrement des utilisateurs apprenants (éventuellement prise en charge complète pour les collègues qui le souhaitent)
- Effectuer la formation des enseignants administrateurs de sphères, apporter un support dans la résolution de problèmes en cours d'année
- Diffuser le projet en collaboration avec le Département Apprendre de l'USMB
- Planifier et organiser les sessions de Certification Voltaire (inscription des étudiants, gestion des sujets et copies, organisation de la surveillance, réservation des salles et communication)
- Réaliser un bilan annuel des résultats obtenus et de l'efficacité du dispositif de maîtrise de la langue française
- Engager les équipes pédagogiques pour une migration vers la plateforme ECRIT+, moins onéreuse, plus adaptée pédagogiquement.

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime pour responsabilité administrative de 16 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

Director

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Tichadou', with a large, sweeping flourish underneath.



LETTRE de MISSION

Chargé de mission QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du Directeur de l'IUT, le chargé de mission QVT mènera son action en relation avec les départements de l'IUT et la direction de l'IUT et les différents services de l'Université Savoie Mont-Blanc,

Les missions de ce responsable consisteront à animer et mettre en place des dispositifs visant à la qualité de la vie au travail à l'IUT:

- Par la mise en place d'ateliers visant à diminuer les irritants
- D'initiation aux pratiques relaxantes auprès des personnels et étudiants
- Être force de proposition sur de nouvelles pratiques au travail
- Organiser et déployer les Activ'IUT (Biathlon, tournois sportifs, ludo-activités, réunion home-trainer, challenge IUT Annecy court pour le handicap)

Pour l'exercice de cette mission, _____, se voit attribuer une prime pour responsabilité administrative de 16 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Tichadou', is written over a horizontal line.

Directeur



LETTRE de MISSION

Chargé de mission TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du Directeur de l'IUT, le chargé de mission TEDS mènera son action en relation avec les départements de l'IUT et la direction de l'IUT et les différents services de l'Université Savoie Mont Blanc,

Les missions de ce responsable consisteront à animer et mettre en place des dispositifs visant à respecter la transition écologique pour un développement soutenable à l'IUT:

- Par la participation aux actions TEDS menées par L'USMB et leur déploiement à l'IUT tant au niveau formation (séquences mutualisées, évolution des programmes pédagogiques), que dans l'organisation des services de l'IUT
- La stimulation des comportements nouveaux d'un point de vue énergétique, écologique, sociaux et responsables
- Être force de proposition sur de nouvelles pratiques au travail tant auprès des personnels que des étudiants en concertation avec les comités stratégique et de direction de l'IUT en cohérence avec la politique de l'établissement.

Pour l'exercice de cette mission, _____, se voit attribuer une prime pour responsabilité administrative de 16 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Anancy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Tichadou', with a large, stylized flourish underneath.

Directeur



LETTRE de MISSION

Chargé de mission Certification TOEIC Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du Directeur de l'IUT, le chargé de mission TOEIC mènera son action en relation avec les départements de l'IUT, la direction de l'IUT et les différents services de l'Université Savoie Mont-Blanc,

Les missions de ce responsable consisteront à :

- Conseiller les étudiants dans leur choix : caractère obligatoire ou facultatif de la certification (lien avec les enseignants de langue des départements).
- Soutenir les départements dans la mise en place du dispositif
- Etablir le calendrier
- Coordonner la préparation et proposer les différentes sessions de la certification TOEIC
- Veiller à la diffusion de l'information quant aux résultats obtenus.

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime pour responsabilité administrative de 24 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Tichadou', written over a horizontal line.

Directeur



LETTRE de MISSION

Chargé de mission de la Coordination des Infrastructures Numériques

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du directeur de l'IUT, le **chargé de mission** de la Coordination des Infrastructures Numériques aura en charge la. Il mènera son action en relation avec les départements de l'IUT et notamment le département RT, le service informatique de l'IUT, la direction de l'IUT et les différents services de l'Université Savoie Mont Blanc (DN et COSSI).

Les missions de ce responsable consisteront à :

La Gestion des infrastructures numériques du département RT

- Piloter le renouvellement et la modernisation de l'infrastructure numérique du département RT (réseaux, postes de travail, équipements pédagogiques, etc.).
- Assurer la maintenance préventive et corrective des équipements, en priorisant la disponibilité et la fiabilité des outils, notamment pour les périodes d'examens.
- Organiser la logistique technique des examens : vérifier la disponibilité et le bon fonctionnement du matériel, anticiper les besoins spécifiques.

L'Accueil, formation et encadrement

- Former et accompagner les nouveaux arrivants (enseignants, personnels, assistant ingénieur) sur les outils et procédures du département.
- Superviser l'intégration et la montée en compétences de l'assistant ingénieur, en collaboration avec le responsable des services informatiques de l'IUT.

Planification et coordination opérationnelle

- Établir des plannings compatibles avec les contraintes pédagogiques et les disponibilités des équipes.
- Être force de proposition pour optimiser l'utilisation des ressources numériques, y compris en identifiant les besoins de sous-traitance si nécessaire.
- Coordonner les interventions externes (prestataires, sous-traitants) en lien avec le responsable des services informatiques de l'IUT.

La Représentation et la veille institutionnelle

- Participer au Comité du Système d'Information (COSSI) de l'université pour suivre les orientations stratégiques et relayer les informations pertinentes pour le département RT.
- Assurer une veille technologique et réglementaire pour anticiper les évolutions impactant le département.
- Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques de cybersécurité.

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime pour
responsabilité administrative de 32 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Tichadou', with a long horizontal stroke extending to the right.

Directeur



LETTRE de MISSION

Chargé de mission des sections aménagées

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du directeur de l'IUT, le **chargé de mission** des Sections Aménagées aura en charge la promotion et le développement d'actions auprès des fédérations de sports et le conservatoire d'Annecy afin d'accueillir des jeunes sportifs et musiciens bénéficiant d'emploi du temps destinés à leur permettre de mener de front la poursuite de leurs études et un entraînement nécessaire à leurs performances sportives ou musicales. Il mènera son action en relation avec les départements de l'IUT, la direction de l'IUT et les différents services de l'Université Savoie Mont Blanc,

Les missions de ce responsable consisteront :

- Coordination des directeurs des études des différentes filières (GMP, TC) et des responsables du suivi sportif sur les admissions, les résultats universitaires et les activités sportives,
- Management du secrétariat des sections aménagées
- Coordonner la communication interne (IUT, USMB) et de la communication externe (médias, lycées, collectivités territoriales) sur les activités des étudiants sportifs et musiciens
- Coordonner et développer les relations avec les instances sportives (SUAPS, clubs et fédérations) et avec les instances musicales (Conservatoire et écoles de musique)

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime pour responsabilité administrative de 32 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

Directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Tichadou', is written over a blue horizontal line.



LETTRE de MISSION

Chargée de mission International Learning Center (ILC)

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du Directeur de l'IUT, la chargée de mission ILC aura en charge la promotion et le développement des relations internationales de l'IUT en lien avec les deux autres chargés de mission du domaine.

Elle mènera son action en relation avec 4 départements (CS-CG3S, GEA, TC, QLIO), la direction de l'IUT et les différents services de l'Université Savoie Mont-Blanc,

Les missions de cette responsable consisteront à :

- Décliner pour les départements concernés les actions envisagées au sein des 4 pôles de l'ILC (Langues et certification, Interculturalité, Internationalisation « à la maison », Mobilité)
- Construire avec chaque département des propositions pédagogiques permettant aux étudiants inscrits en BUT d'effectuer et de valider un semestre à l'étranger
- Apporter si besoin, un appui aux départements quant à la gestion des langues vivantes
- Préparer la Commission de candidatures des mobilités sortantes dans les départements et au niveau de l'IUT.
- Coordonner la stratégie du choix des universités partenaires au niveau des départements et être force de proposition pour de nouveaux projets
- Participer et animer les événements organisés pour les étudiants internationaux.
- Piloter et participer à la communication sur les formations
- Aider au pilotage et à la réflexion sur le contenu des événements internationaux organisés au niveau de l'USMB (ex. la Semaine Internationale)
- Représenter l'IUT au sein des instances consacrées aux relations internationales de l'Université Savoie Mont Blanc (ex. réunion mensuelle de la CORI)
- Proposer et monter, dans le cadre des projets existants (notamment UNITA) de nouveaux partenariats internationaux en lien avec la direction des relations internationales de l'université
- Apporter une expertise sur la stratégie RI de l'IUT lors des différents conseils
- Représenter l'IUT lors des visites de délégation de partenaires.

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime pour
responsabilité administrative de 48 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 16 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

Directeur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Tichadou', with a large, stylized flourish extending to the right.



LETTRE de MISSION

Chargée de mission International Learning Center

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du Directeur de l'IUT, la chargée de mission ILC aura en charge la promotion et le développement des relations internationales de l'IUT en lien avec les deux autres chargés de mission du domaine.

Elle mènera son action en relation avec 3 départements (GEII, INFO, R&T), la direction de l'IUT et les différents services de l'Université Savoie Mont-Blanc,

Les missions de cette responsable consisteront à :

- Décliner pour les départements concernés les actions envisagées au sein des 4 pôles de l'ILC (Langues et certification, Interculturalité, Internationalisation « à la maison », Mobilité)
- Construire avec chaque département des propositions pédagogiques permettant aux étudiants inscrits en BUT d'effectuer et de valider un semestre à l'étranger
- Apporter si besoin, un appui aux départements quant à la gestion des langues vivantes
- Préparer la Commission de candidatures des mobilités sortantes dans les départements et au niveau de l'IUT.
- Coordonner la stratégie du choix des universités partenaires au niveau des départements et être force de proposition pour de nouveaux projets
- Participer et animer les événements organisés pour les étudiants internationaux.
- Piloter et participer à la communication sur les formations
- Aider au pilotage et à la réflexion sur le contenu des événements internationaux organisés au niveau de l'USMB (ex. la Semaine Internationale)
- Représenter l'IUT au sein des instances consacrées aux relations internationales de l'Université Savoie Mont Blanc (ex. réunion mensuelle de la CORI)
- Proposer et monter, dans le cadre des projets existants (notamment UNITA) de nouveaux partenariats internationaux en lien avec la direction des relations internationales de l'université
- Apporter une expertise sur la stratégie RI de l'IUT lors des différents conseils
- Représenter l'IUT lors des visites de délégation de partenaires.

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime pour
responsabilité administrative de 48 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

Directeur



-



LETTRE de MISSION

Chargé de mission Qualité et Amélioration Continue

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité du Directeur de l'IUT, le chargé de mission Qualité et Amélioration Continue contribuera à ce que chacun puisse évoluer dans son département, son service et son infrastructure avec une efficacité toujours meilleure pour nos étudiants, en étant réactif et constructif face aux situations et aux évolutions de contexte.

Il mènera son action en relation avec les départements de l'IUT, la direction de l'IUT et les différents services de l'Université Savoie Mont-Blanc,

Les missions de ce responsable consisteront à :

- **Maintenir et faire progresser :**
 - Le fonctionnement et l'organisation de l'IUT au sein de l'USMB
 - L'efficacité des actions de progrès afin d'optimiser les budgets de fonctionnement et les équipements
 - Initier l'approche par les risques et le pilotage par processus
 - La mise à disposition du règlement intérieur
 - Le recours à la commission de discipline de l'université
- **Co-Animer** le comité de réflexion stratégique de l'IUT (2 fois par an) :
 - Stimuler les réflexions, prospecter des innovations managériales et bonnes pratiques et les diffuser
 - Animer et suivre des plans d'action d'amélioration
- **Piloter** la réflexion et le déploiement du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) au sein des 9 départements de l'IUT, en formation initiale tout comme en alternance, notamment les évolutions des référentiels de compétences suite à la première revue de 2027 et les résultats de l'évaluation HCERES vague A.
- Coordonner les actions de communication internes.
- **Suivre** la vie étudiante et notamment :
 - Relations aux associations, aux BDE et à l'Inter-BDE
 - Le dialogue avec les usagers étudiants
 - Relations avec les partenaires extérieurs (CROUS, SVEC, ...)

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime
pour responsabilité administrative de 64 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Fait à Annecy le 22 septembre 2025

Stéphane TICHADOU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Tichadou', with a long horizontal stroke extending to the right.

Directeur



Lettre de mission de

Chargé de mission Système d'information de l'IUT de Chambéry

Année universitaire 2025-2026

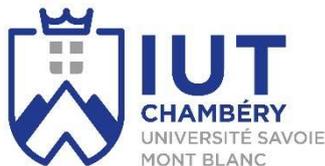
Sous l'autorité du directeur de l'IUT, en coordination avec les chefs de départements et les responsables de LP, avec l'appui de l'équipe administrative et en relation avec la direction du numérique (DN) de l'Université Savoie Mont Blanc, est chargé du suivi et de la mise en œuvre des évolutions du système d'information et est le référent Moodle pour les utilisateurs de l'IUT.

Cette mission consiste en particulier à :

- Être l'interlocuteur privilégié de la DN USMB dans le cadre de l'évolution du système d'information de l'IUT et son interconnexion avec le système d'information USMB ;
- Proposer et coordonner l'amélioration des solutions existantes ou la mise en œuvre de solutions nouvelles ;
- Accompagner les utilisateurs moodle de l'IUT dans la mise en œuvre et l'utilisation de cette application ;
- Apporter une expertise technique auprès du Directeur de l'IUT, du Conseil de l'IUT et du CODIR, et leur présenter une synthèse sur tous les aspects relatifs à sa mission.

Pour l'exercice de cette mission,
de 16 HTD au titre de l'année universitaire 2025-2026.

se verra attribuer une équivalence horaire



Lettre de mission de

Chargé de mission Pilotage et Formation de l'IUT de Chambéry

Année universitaire 2025-2026

Sous l'autorité du directeur de l'IUT, en coordination avec les chefs de départements et les responsables de LP et avec l'appui de l'équipe administrative de l'IUT, est chargé de seconder le directeur dans des tâches relevant à la fois des aspects formation et administratives de l'IUT.

Cette mission consiste en particulier à :

- Être l'interlocuteur auprès de divers services pour la mise en place au niveau de l'IUT de l'évaluation des enseignements, de la coordination des TEDS, de la gestion des droits sur ADE... ;
- Contribuer à l'amélioration continue de la qualité des formations (enquêtes, pédagogies innovantes, conseils de perfectionnements...)
- Participer à l'amélioration et à l'animation et à la coordination des missions transverses (systèmes d'information, Numérique et relations internationales...)
- Animer au niveau de la composante les réunions avec les services administratifs et les chefs de départements en lien avec les sujets mentionnés ci-dessus ;
- Seconder le Directeur et le représenter, en cas d'indisponibilité, auprès de diverses instances ;
- Apporter une expertise et un appui auprès du Directeur de l'IUT, du Conseil de l'IUT et du CODIR, en particulier pour cette année de l'évaluation HCERES.

Pour l'exercice de cette mission,
HTD au titre de l'année universitaire 2025-2026.

se verra attribuer une équivalence horaire de 32



Lettre de mission de

Chargé de mission Numérique de l'IUT de Chambéry

Année universitaire 2025-2026

Sous l'autorité du directeur de l'IUT, en coordination avec les chefs de départements et les responsables de LP, avec l'appui de l'équipe administrative et en relation avec la direction du numérique (DN) de l'Université Savoie Mont Blanc, est chargé de la mise en œuvre des activités ci-après, en lien avec sa mission stratégique de développement du numérique au sein de l'IUT, et ce de façon transversale pour les 5 départements de formation :

- Coordonner les relations de l'IUT et le représenter auprès des partenaires internes à l'USMB : Club des Entreprises, SFC, @SPIR, APPRENDRE, Direction du Numérique... ;
- Accompagner les personnels de l'IUT dans l'organisation, l'utilisation et les aspects techniques dans les usages du numérique, notamment dans les usages de l'IA ;
- Assurer une veille active favorisant la dynamique du numérique à l'IUT de Chambéry ;
- Proposer et suivre des indicateurs propices au pilotage du numérique et à l'élaboration des dossiers de montage de projets, ou de réponse à des appels à projets ou de rapports de suivi et de fin de projets en lien avec le numérique ;
- Développer les activités du learning lab de l'IUT, générer et promouvoir l'innovation et la transversalité pédagogiques au travers de cet équipement ;
- Apporter une expertise technique sur le numérique auprès du Directeur de l'IUT, du Conseil de l'IUT et du CODIR, et leur présenter une synthèse sur tous les aspects relatifs à sa mission.

Pour l'exercice de cette mission,
HTD au titre de l'année universitaire 2025-2026.

se verra attribuer une équivalence horaire de 48



Lettre de mission de

Chargée de mission Relations internationales (RI) de l'IUT de Chambéry

Année universitaire 2025-2026

Sous l'autorité du directeur de l'IUT, en coordination avec les chefs de département et leurs correspondants relations internationales, avec l'appui de l'équipe administrative, et en collaboration avec la direction des relations internationales (DRI) de l'Université Savoie Mont Blanc, est chargée du développement de la stratégie de l'IUT dans le domaine des relations internationales. Cette mission consiste en particulier à :

- Contribuer à la définition, à l'organisation et à la diffusion de la politique des relations internationales de l'IUT ;
- Coordonner les relations de l'IUT, le représenter auprès des partenaires extérieurs et accueillir leurs délégations : universités et établissements partenaires internationaux, leurs correspondants RI, ADIUT, organismes certificateurs ...
- Coordonner les relations de l'IUT et le représenter auprès des partenaires internes à l'USMB : DRI, responsables RI des autres composantes, Centre des langues vivantes, ...
- Accompagner les correspondants RI des départements de l'IUT dans l'organisation, le financement, la communication et les aspects pratiques, pour animer les partenariats existants ou développer de nouveaux partenariats, pour favoriser la mobilité internationale entrante et sortante des usagers, pour mobiliser les différents acteurs de l'international au sein de l'IUT ;
- Participer au pilotage de l'organisation de manifestations à destination des étudiants et des personnels, pour promouvoir l'international et accompagner les personnels de l'IUT dans leur projet de mobilité internationale ;
- Proposer et suivre des indicateurs propices au pilotage des RI et à l'élaboration des dossiers de montage de projets, de réponse à des appels à projets ou de rapports de suivi et de fin de projets en lien avec les RI ;
- Apporter une expertise technique sur la stratégie RI de l'IUT auprès du Directeur de l'IUT, du Conseil de l'IUT et du CODIR, et leur présenter une synthèse sur tous les aspects relatifs à sa mission.

Pour l'exercice de cette mission, se verra attribuer une prime pour responsabilité administrative de 64 HTD au titre de l'année universitaire 2025/2026.



Laurent Ripart, directeur

à

Jacob-Bellecombette, le 15 juillet 2025

Objet : lettre de mission

Madame la maîtresse de conférences, chère collègue,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous charger de deux missions pour l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) :

- La première consiste à gérer le dispositif de compétences rédactionnelles de l'UFR LLSH ainsi que les relations de la composante avec l'UOH
- La seconde consiste à piloter, en lien avec le rectorat, l'INSPE et la présidence de l'USMB, la mise en place d'une licence professorat des écoles (LPE) au sein de la composante.

Sur cette base, je proposerai au conseil de l'UFR de valoriser chacune de vos deux missions à hauteur de 16h d'équivalence horaire, soit un total de 32h.

Veillez recevoir, chère collègue, mes salutations distinguées.

Laurent Ripart



Laurent Ripart
Domaine universitaire de Jacob Bellecombette, BP 1104 – 73011
Chambéry Cedex
Tél. 33 (0)6 62 17 55 49 – dir-llsh@univ-smb.fr



Laurent Ripart, directeur

à

Jacob-Bellecombette, le 27 juin 2025

Objet : lettre de mission

Monsieur le maître de conférences, cher collègue,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous charger de mission à la Vie culturelle de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB), pour l'année 2025-2026. Dans ce cadre, vous aurez sous mon autorité la responsabilité :

- de suivre les actions partenariales de l'UFR avec les acteurs de la vie culturelle sur les pays de Savoie, en prêtant une attention particulière aux musées de la ville de Chambéry ;
- de conseiller et représenter le directeur pour les actions et réunions relevant de la politique culturelle de l'UFR LLSH.

Sur cette base, je proposerai au conseil de l'UFR de valoriser votre mission à hauteur de 16h d'équivalence horaire.

Veillez recevoir, monsieur le maître de conférences, cher collègue, mes salutations distinguées

Laurent Ripart



Laurent Ripart, directeur de l'UFR LLSH
Domaine universitaire de Jacob Bellecombette, BP 1104 – 73011
Chambéry Cedex
Tél. 33 (0)6 62 17 55 49 – dir-llsh@univ-smb.fr



Laurent Ripart, directeur

à

Jacob-Bellecombette, le 23 septembre 2023

Objet : lettre de mission

Monsieur le maître de conférences, cher collègue,

Je vous remercie d'avoir accepté de prendre la charge d'une mission pour le compte de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB). Dans ce cadre, je vous propose de prendre la responsabilité de recenser et piloter l'ensemble des saisines des masters de l'UFR.

Sur cette base, je proposerai au conseil de l'UFR de valoriser votre mission à hauteur de 24h d'équivalence horaire.

Veillez recevoir, monsieur le maître de conférences, cher collègue, mes salutations distinguées.

Laurent Ripart



Laurent Ripart, directeur

à

Jacob-Bellecombette, le 27 juin 2025

Objet : lettre de mission

Monsieur le professeur, cher collègue,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous charger de mission à la transition écologique pour le compte de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB), à la date du 1^{er} septembre 2025. Dans ce cadre, vous serez chargé sous ma direction :

- de coordonner les enseignements relatifs à la Transition écologique et au développement durable dans l'UFR.
- de conseiller la direction de l'UFR en matière de Transition écologique et de développement durable
- de représenter la direction de l'UFR dans les réunions ou les événements relatifs à la Transition écologique et au développement durable

Sur cette base, je proposerai au conseil de l'UFR de valoriser votre mission à hauteur de 24h d'équivalence horaire.

Veillez recevoir, chère collègue, mes salutations distinguées.

Laurent Ripart



Laurent Ripart, directeur de l'UFR LLSH
Domaine universitaire de Jacob Bellecombette, BP 1104 – 73011
Chambéry Cedex
Tél. 33 (0)6 62 17 55 49 – dir-llsh@univ-smb.fr



Laurent Ripart, directeur

à

Jacob-Bellecombette, le 27 juin 2025

Objet : lettre de mission

Monsieur le professeur, cher collègue,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous charger de mission LLU/communication pour le compte de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB), à la date du 1^{er} septembre 2025. Dans ce cadre, vous assurerez sous mon autorité la responsabilité :

- de piloter la politique de Liaison Lycée Université (LLU) de l'UFR, en relation avec la chargée de communication de la composante ;
- de valider la politique de communication de l'UFR ;
- de conseiller la direction de l'UFR sur la politique de communication, en particulier à destination des lycéens et de leurs familles.

Sur cette base, je proposerai au conseil de l'UFR de valoriser votre mission à hauteur de 32h d'équivalence horaire.

Veuillez recevoir, monsieur le professeur, cher collègue, mes salutations distinguées.

Laurent Ripart



Laurent Ripart, directeur de l'UFR LLSH
Domaine universitaire de Jacob Bellecombette, BP 1104 – 73011
Chambéry Cedex
Tél. 33 (0)6 62 17 55 49 – dir-llsh@univ-smb.fr



Laurent Ripart, directeur

à

Jacob-Bellecombette, le 9 juillet 2025

Objet : lettre de mission

Madame la professeure, chère collègue,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous charger de mission pour l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB). Celle-ci consistera à accompagner le déménagement de formations de LEA sur le site d'Annecy-le-Vieux, au 1^{er} septembre 2027. Dans ce cadre, vous serez chargée de conseiller et de représenter le directeur de l'UFR pour tout ce qui relève de la mise en place et de l'accompagnement du déménagement.

Sur cette base, je proposerai au conseil de l'UFR de valoriser votre mission à hauteur de 32h d'équivalence horaire.

Veillez recevoir, chère collègue, mes salutations distinguées.

Laurent Ripart



Laurent Ripart
Domaine universitaire de Jacob Bellecombette, BP 1104 – 73011
Chambéry Cedex
Tél. 33 (0)6 62 17 55 49 – dir-llsh@univ-smb.fr



Laurent Ripart, directeur

à

Jacob-Bellecombette, le 15 juillet 2025

Objet : mission UNITA de l'UFR LLSH

Monsieur le maître de conférences, cher collègue

Je vous remercie d'avoir accepté de prendre la charge d'une mission pour le compte de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB).

Dans cette mission, vous serez entre autres chargé de faire le lien entre les actions UNITA et l'UFR LLSH. Cela signifie que :

- vous représenterez la direction de l'UFR dans les instances UNITA ;
- vous suivrez en lien avec nos services les enseignements donnés en lien avec UNITA ;
- vous conseillerez le directeur de l'UFR sur la politique à mener envers l'Université européenne UNITA et ses actions.

Sur cette base, je proposerai au conseil de l'UFR de valoriser votre mission à hauteur de 36h d'équivalence horaire.

Veillez recevoir, monsieur le maître de conférences, cher collègue, mes salutations distinguées

Laurent Ripart



Laurent Ripart, directeur de l'UFR LLSH
Domaine universitaire de Jacob Bellecombette, BP 1104 – 73011
Chambéry Cedex
Tél. 33 (0)6 62 17 55 49 – dir-llsh@univ-smb.fr



Laurent Ripart, directeur

à

Jacob-Bellecombette, le 8 juillet 2025

Objet : lettre de mission aux Relations Internationales de l'UFR LLSH

Madame la maîtresse de conférences, chère collègue

Je vous remercie d'avoir accepté de prendre la charge d'une mission pour le compte de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) de l'Université Savoie Mont-Blanc (USMB).

Dans cette mission, vous serez chargé :

- de veiller à la gestion du service des relations internationales et à l'information des étudiants en matière d'échanges ;
- d'assister aux CODRI et de vous charger des relations entre l'UFR d'une part et la VPRI et le Service des Relations internationales de l'USMB d'autre part ;
- de piloter le conseil des référents RI de l'UFR et d'animer la réflexion stratégique de la composante en matière de RI;
- de conseiller le directeur sur la politique de relations internationales de l'UFR et l'adaptation de la réglementation de la composante à l'internationalisation des formations.

Sur cette base, je proposerai au conseil de l'UFR de valoriser votre mission à hauteur de 64h d'équivalence horaire.

Veillez recevoir, madame la maîtresse de conférences, chère collègue, mes salutations distinguées

Laurent Ripart

Fiche de poste

Directeur adjoint chargé de la formation

Intitulé du poste	Directeur adjoint chargé de la formation
Rattachement	Direction
Désignation	Enseignant, enseignant chercheur permanent nommé par le conseil de l'École sur proposition du directeur
Durée du mandat	5 ans, renouvelable, synchronisé avec celui du directeur
Description de la mission	<p>Le directeur-adjoint chargé de la formation a la responsabilité de la coordination des actions de formations des différentes spécialités et services pédagogiques transversaux de l'école. Il aura notamment un :</p> <p>Rôle sur la certification et mise à jour de l'offre de formation. Il devra :</p> <ul style="list-style-type: none">- Veiller à la cohérence de l'offre de formation des spécialités et des filières de l'école en s'appuyant sur le comité d'orientation stratégique, le comité pédagogique ou sur d'autres groupes de travail (comité de pilotage)- Rédiger et mettre à jour les référentiels métiers et compétences, les programmes de formation, et les fiches RNCP des spécialités ;- Gérer les différentes phases de la certification CTI (préparation du dossier, audit) et du suivi des recommandations ;- Mettre à jour annuellement le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances et le calendrier pédagogique. <p>Rôle sur institutionnel. Il devra :</p> <ul style="list-style-type: none">- Participer aux jurys de semestres, d'années et de diplôme des formations Polytech (PeiP, Ingénieurs),- Participer au Conseil de l'école, aux comités de direction (1 par mois), aux réunions d'équipe (1 par semaine),- Participer au processus qualité mis en place par l'école (revue de direction, revue de processus Formation, séminaire qualité ...).- Être le référent Ecole à la CNPP (Commission Nationale Pédagogique Polytech) et participer à la vie du réseau Polytech (1 réunion par mois) <p>Rôle Ecole. Il devra :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser et animer avec le directeur de l'école, les comités d'orientation stratégique (1 tous les 2 ans) et comités pédagogiques de l'école (1 par an),- Coordonner la mise en œuvre de la politique de formation de l'école en lien avec les responsables de spécialité,- Piloter le processus qualité FIP (revue de processus, suivi des actions)- Etablir et mettre à jour les fiches de poste sur les responsabilités pédagogiques et les décharges associées
Heures spécifiques :	64 h équivalent TD

Fiche de poste

Directeur adjoint chargé des relations avec les entreprises

NB. L'école est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour des raisons de clarté et suivant les indications de la circulaire du 21 novembre 2017, le masculin sera utilisé de façon neutre pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Intitulé du poste	Directeur adjoint chargé des relations avec les entreprises
Rattachement	Direction
Désignation	Enseignant, enseignant chercheur permanent nommé par le conseil de l'École sur proposition du directeur
Durée du mandat	5 ans, renouvelable, synchronisé avec celui du directeur
Description de la mission	<p>Le directeur adjoint définit les orientations stratégiques et pédagogiques en lien avec les entreprises, les alumni et le Club des entreprises de l'USMB. Il coordonne l'ensemble des actions qui en découlent avec l'aide du service relations extérieures :</p> <p>DIRECTION</p> <ul style="list-style-type: none">• Il est membre de l'équipe de direction. A ce titre, il participe aux réunions de l'équipe de direction, au comité de direction et a autorité pour organiser ou participer à toute réunion qui relève de sa mission.• Il coordonne la rédaction des bilans d'activités relatives à l'insertion professionnelle et aux relations avec les entreprises• Il participe aux groupes de travail du réseau Polytech qui relèvent de sa mission, en binôme avec la responsable du service relations extérieures ; <p>STAGES</p> <ul style="list-style-type: none">• Il gère l'évaluation des stages obligatoires par compétences en relation avec les responsables des études ;• Il veille à la bonne diffusion de l'information auprès des élèves-ingénieurs sur l'organisation et les modalités d'évaluation des différents stages obligatoires ;• Il veille au bon déroulement des stages et épaulé le service relation extérieur et l'équipe enseignante en cas de problèmes ; <p>RELATIONS ENTREPRISES</p> <ul style="list-style-type: none">• Il développe des actions avec les entreprises en lien avec l'insertion professionnelle ;• Il représente Polytech auprès du Club des entreprises de l'USMB;• Il est au contact des entreprises. Il leur propose différentes modalités de collaboration avec Polytech. Il assure le suivi des conventions de parrainage, participe à l'élaboration des actions collaboratives sur leur durée et s'assure leur suivi.• Il gère les conventions de partenariat sur les projets techniques, en relation avec les responsables de spécialité ;• Il propose et met en œuvre la politique relative à la collecte de la taxe d'apprentissage ; <p>INSERTION PROFESSIONNELLE</p> <ul style="list-style-type: none">• Il assure le suivi des diplômés (enquêtes à 6, 18, 30 et 60 mois) en concertation avec l'Observatoire de la Vie Etudiante et le groupe entreprises du réseau Polytech ;• Il collecte les indicateurs en lien avec les entreprises et l'insertion professionnelle ;

	<p>ENTREPRENARIAT / INTRAPRENEURIAT ET JUNIOR ENTREPRISES</p> <ul style="list-style-type: none">• Il s'assure du bon déroulement du parcours d'entrepreneuriat et du fonctionnement des incubateurs étudiants avec l'aide du chargé de mission entrepreneuriat ;• Il facilite la promotion des parcours PITON auprès des étudiants et des entreprises ;• Il facilite le développement de la junior entreprise ; <p>ALMUNI</p> <ul style="list-style-type: none">• Il s'assure des bonnes relations entre Polytech et son association d'anciens élèves et favorise le développement d'actions communes avec cette association.
--	---

Heures spécifiques :	50 h équivalent TD
-----------------------------	--------------------

Fiche de poste

Directeur adjoint chargé des relations internationales

NB. L'école est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour des raisons de clarté et suivant les indications de la circulaire du 21 novembre 2017, le masculin sera utilisé de façon neutre pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Intitulé du poste	Directeur adjoint chargé des relations internationales
Rattachement	Direction
Désignation	Enseignant, enseignant chercheur permanent nommé par le conseil de l'École sur proposition du directeur.
Durée du mandat	5 ans, renouvelable, synchronisé avec celui du directeur.
Description de la mission	<p>Le directeur-adjoint chargé des relations internationales prépare et coordonne la politique internationale de l'école.</p> <p>Il assure le suivi des accords de coopération ;</p> <p>Il propose des axes de développement possible à l'international en relation avec les différentes missions de l'école ;</p> <p>Il assure, avec l'aide du service des relations extérieures, l'information aux élèves-ingénieurs sur l'obligation de mobilité ainsi que les différentes modalités possibles de départ à l'étranger ;</p> <p>Il participe aux réunions organisées par la direction des relations internationales de l'université de Savoie ;</p> <p>Il participe aux groupes de travail du réseau Polytech qui relèvent de sa mission ;</p> <p>Il est membre de l'équipe de direction. A ce titre, il participe aux réunions de l'équipe de direction, au comité de direction et a autorité pour organiser ou participer à toute réunion qui relève de sa mission.</p>
Heures spécifiques :	50 h d'équivalent TD

Fiche de poste

Directeur adjoint chargé du développement durable et de la responsabilité sociétale

NB. L'école est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour des raisons de clarté et suivant les indications de la circulaire du 21 novembre 2017, le masculin sera utilisé de façon neutre pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Intitulé du poste	Directeur adjoint chargé du développement durable et de la responsabilité sociétale
Rattachement	Direction
Désignation	Enseignant, enseignant chercheur permanent nommé par le conseil de l'École sur proposition du directeur
Durée du mandat	5 ans, renouvelable, synchronisé avec celui du directeur
Description de la mission	<p>Le directeur adjoint chargé du développement durable et de la responsabilité sociétale (DDRS) est référent pour l'école dans ce domaine vis-à-vis des parties prenantes. Il propose et met en œuvre la politique DDRS de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none">• Il participe aux réunions de l'équipe de direction et au comité de direction (conseil d'école ?). Il a autorité pour organiser ou participer à toute réunion qui relève de sa mission ;• Il assure l'animation du Comité de Pilotage DDRS et en présente, les travaux, notamment le Bilan Carbone périodique et les axes d'amélioration qui en découlent, au comité de direction ou au conseil d'école ;• Il représente l'école au sein de la commission TES du réseau Polytech ;• Il met en œuvre les outils d'amélioration du savoir-être et de la connaissance des évolutions sociétales et comportementales, telles que la fresque du climat etc ;• Il est sollicité par la direction sur toute évolution fonctionnelle ou technologique de l'école ayant un impact sur l'empreinte carbone ;• En partenariat les responsables des études, il assure la relation avec le BDE, les associations étudiantes et les étudiants et encourage leurs initiatives en lien avec sa mission ;• Il initie ou encourage les Polyactions en lien avec sa mission, la participation à des concours et relaie toute initiative dans ce domaine, y compris les offres de stages ;• Il développe et met en place la démarche RS afin de favoriser une politique sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels et des étudiants. A ce titre, il participe à l'animation du comité qualité de vie au travail de l'école.• Il propose et pilote des actions en faveur de la diversité, de la lutte contre les discriminations et du harcèlement et violences sexuelles et sexistes, etc.• Il met en place des actions en faveur du développement culturel en lien avec le service de la vie étudiante et de campus de l'Université• Il met en place des indicateurs et processus de contrôle de la performance de la politique DDRS. Il favorise la mise en place des actions de formation sur le thème de la transition écologique et de la responsabilité sociétale en partenariat avec le directeur adjoint aux formations• Il travaille en collaboration avec le responsable qualité de l'école et il est amené à travailler avec les personnes de l'Université concernant

	son périmètre (Mobilité, Service d'Exploitation du Patrimoine, Direction du patrimoine, la mission bien être, santé et qualité de vie et le service vie étudiants).
--	---

Heures spécifiques :	50 h équivalent TD
-----------------------------	--------------------

Fiche de poste

Directeur adjoint chargé de la recherche

NB. L'école est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour des raisons de clarté et suivant les indications de la circulaire du 21 novembre 2017, le masculin sera utilisé de façon neutre pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Intitulé du poste	Directeur adjoint chargé de la recherche
Rattachement	Direction
Désignation	Enseignant, enseignant chercheur permanent nommé par le conseil de l'École sur proposition du directeur.
Durée du mandat	5 ans, renouvelable, synchronisé avec celui du directeur.
Description de la mission	<p>Le directeur-adjoint recherche est en charge de la formation à et par la recherche de l'école. Il participe à la coordination des activités de recherche de l'école et les relations avec les structures ou organismes de recherche partenaires en cohérence avec la politique scientifique de l'université.</p> <ul style="list-style-type: none">• Il définit les compétences recherche à acquérir par les élèves et leur modalité d'apprentissage.• Il pilote la formation à et par la recherche de l'école et coordonne les liens recherche-formation avec les laboratoires et les masters de l'école.• Il participe à la définition des axes de recherche à soutenir et veille à la cohérence des recrutements ;• Il encourage les actions communes entre les laboratoires rattachés à l'école ;• Il favorise les relations entre les laboratoires et le tissu économique locale en lien avec le directeur adjoint des relations extérieures de l'école en partenariat avec la fondation de l'USMB• Il assure, en relation avec le service communication, la promotion des actions des laboratoires de recherche ;• Il participe aux groupes de travail du réseau Polytech qui relèvent de sa mission ;• Il participe à l'évaluation CTI de l'école et pilote des réponses aux enquêtes et le suivi des indicateurs recherche de l'école• Il est membre de l'équipe de direction. A ce titre, il participe aux réunions de l'équipe de direction, au comité de direction et a autorité pour organiser ou participer à toute réunion qui relève de sa mission.
Heures spécifiques :	30 h d'équivalent TD



Chargé de mission en développement de l'Intelligence Artificielle dans l'offre de formation

Intitulé	Chargé de mission en développement de l'IA dans l'offre de formation.
Rattachement	Direction
Désignation	Enseignant ou enseignant chercheur permanent nommé par le comité de direction sur proposition du directeur de l'école
Durée du mandat	5 ans, renouvelable.
Description de la mission	<p>La personne chargée de la mission de développement de l'Intelligence Artificielle (IA) dans l'offre de formation est référente pour l'école dans ce domaine vis-à-vis des parties prenantes. Elle propose les orientations pédagogiques stratégiques, ainsi que le développement effectif et l'intégration de l'IA à différentes échelles dans les spécialités de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none">- Elle anime des activités exploratrices et collaboratives en lien avec le développement de l'IA dans l'offre de formation.- Elle accompagne les enseignants-chercheurs dans l'appropriation des outils d'IA génératives.- Elle assure l'organisation ou la promotion de conférences de vulgarisation sur le thème de l'IA.- Elle met en œuvre des actions stratégiques pour la promotion des IAs qui respectent les normes éthiques et contribuent à des avancées technologiques responsables et compatibles avec le développement durable.- Elle communique et sensibilise sur différentes préoccupations soulevées par l'IA en matière de confidentialité des données, de coût énergétique de l'IA,- Elle amorce ou impulse l'introduction de l'IA et de ses applications dans l'offre de formation des spécialités dont l'IA n'est pas le cœur de métier.- Elle encourage l'approfondissement des cours et techniques IA pour les spécialités thématiquement situées au cœur de l'IA.- Elle suscite le développement d'un regard critique sur les réponses d'IA génératives auprès des élèves et des enseignants, ainsi que la prise en compte de pratiques éthiques et de l'impact sociétal en matière d'utilisation des IA génératives.- Elle promeut la prise en compte des besoins actuels et émergents de l'industrie en IA dans les comités d'orientations pédagogiques des spécialités.- Elle encourage la proposition de projets d'études interdisciplinaires et impliquant l'IA et ses différentes applications.
Heures spécifiques :	12h

Chargé de mission pour la coordination d'une plateforme technique enseignement/recherche

NB. L'école est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour des raisons de clarté et suivant les indications de la circulaire du 21 novembre 2017, le masculin sera utilisé de façon neutre pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes

Intitulé	Chargé de mission pour la coordination d'une plateforme technique enseignement/recherche
Rattachement	Direction
Désignation	Enseignant ou enseignant chercheur permanent nommé par le comité de direction sur proposition du directeur de l'école
Durée du mandat	1 an renouvelable
Description de la mission	<p>Cette mission a comme objectif de structurer la mise en place d'une plateforme technique entre le site du Bourget de Polytech et le Laboratoire LOCIE.</p> <p>Le chargé de mission, la responsable des services techniques de Polytech et un ingénieur d'étude du LOCIE désigné par son directeur constitueront un groupe de travail dont les missions seront les suivantes :</p> <p><u>Établir un état des lieux de l'existant :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Recenser les moyens financiers, RH et les équipements dont disposent les parties prenantes (pédagogie et recherche) ;• cartographier les compétences des personnels techniques des deux entités et la répartition annuelle de leur charge de travail ;• dresser une liste des machines, des bancs d'essais, des matériels avec leur description qui pourraient être mutualisés. <p><u>Réaliser une étude de faisabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• évaluer la répartition des besoins en matériels et en personnel entre la recherche et la pédagogie ;• définir le modèle de fonctionnement de la plateforme sur le plan des ressources humaines, du matériel et du système d'information ;• assurer la mise en place du suivi des activités des plateformes : tableaux de bord, indicateurs et rapports annuels ;• définir un mode de gestion des espaces : identification et élimination de matériels obsolètes, positionnement de dispositifs nouveaux ;• établir une procédure permettant de gérer les priorités en cas de surcharge de l'activité des services ;• mettre en place et suivre la mise en œuvre d'outils visant à faciliter le fonctionnement de la plateforme : procédures communes et outils communs (GLPI, GRR, ...) ;• anticiper – Imaginer un fonctionnement mutualisé sur les deux sites de l'école, en concertation avec les laboratoires SYMME et LISTIC.

	<p><u>Rendre compte au Comité de pilotage et aux instances de l'école de l'avancée du projet</u></p> <p>Constitution du comité de pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none">• les porteurs du projet (la responsable des services techniques de Polytech, un ingénieur d'étude du LOCIE désigné par son directeur et le chargé de mission) ;• le directeur de Polytech ;• le directeur du LOCIE ;• 3 enseignants-chercheurs représentant les spécialités ou parcours (BAT, EIT, MC) ;• la responsable administrative.
Heures spécifiques :	12h

Fiche de poste

Chargé de mission emplois du temps Polytech

Intitulé du poste	Chargé de mission emploi du temps Polytech
Rattachement	Direction
Désignation	Enseignant, enseignant chercheur permanent nommé par le conseil de l'École sur proposition du directeur
Durée du mandat	12 mois
Description de la mission	<p>Le chargé de mission emploi du temps a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordonner les actions emploi du temps sur les 2 sites : relai pour l'ensemble des responsables pédagogiques emploi du temps ;• Organiser avec les responsables des emplois du temps la gestion des salles, l'harmonisation des ressources ;• Mettre à jour les données des ressources sur ADE ;• Planifier les événements de l'école inscrits au calendrier pédagogique et les demandes impliquant plus d'un responsable emploi du temps (semaine internationale, semaine de l'entreprise...) ;• Poursuivre l'expérimentation de la planification automatique ;• Fournir des indicateurs des ressources notamment des salles
Heures spécifiques :	20 h d'équivalent TD

Chargé(e) de mission Evaluation des enseignements

Intitulé	Chargé(e) de mission évaluation des enseignements
Rattachement	Formation
Désignation	Enseignant, enseignant-chercheur permanent nommé par le comité de direction sur proposition du directeur.
Durée du mandat	5 ans, renouvelable.
Description de la mission	<p>Le chargé de mission évaluation des enseignements a pour mission d'accompagner les équipes enseignantes dans un processus d'amélioration continue du processus d'apprentissage des élèves ingénieurs. Il devra entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none">• Assurer l'évaluation des enseignements par les élèves ;• Organiser et animer des réunions pédagogiques d'échange de bonnes pratiques sur les enseignements (cafés pédagogiques) ;• Représenter l'école au niveau du groupe pédagogique du réseau Polytech et du département Apprendre de l'USMB
Heures spécifiques :	20 h d'équivalent TD



Chargé de mission recrutement étudiants

Intitulé	Chargé de mission recrutement étudiants
Rattachement	Direction
Désignation	enseignant ou enseignant chercheur permanent nommé par le comité de direction sur proposition du directeur de l'école
Durée du mandat	5 ans, renouvelable.
Description de la mission	<p>Le responsable recrutement devra assurer le recrutement des étudiants en cycle préparatoire PeiP et en cycle ingénieur pour l'ensemble des spécialités FISE de l'école. Il devra :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fixer en lien avec les responsables de spécialité le nombre de places ouvertes sur chaque série de recrutement ;- Participer aux salons de recrutement et diverses représentations de l'école ;- Présenter le processus d'orientation pour les PeiP ;- Participer aux jurys de recrutement (fixer les barres d'admissibilité et d'admission de chaque série de recrutement) ;- Assurer les appels du cycle préparatoire (Parcoursup) et du cycle ingénieur (SCEI, Byblock) ;- Être le référent Ecole à la commission admission du réseau Polytech et participer à la vie du réseau (2 réunions minimum par an) ;- Être le référent Ecole au concours Geipi Polytech (2 réunions minimum par an) ;- Participer au processus qualité mis en place par l'école (processus recrutement) ;- Assurer la mise à jour des supports de communication (plaquettes, site internet, supports audiovisuels) ;- Participer au jury de recrutement des formations FISA.
Heures spécifiques :	20h

Fiche de poste

Chargé de mission approche par compétences (APC)

Intitulé du poste	Chargé de mission approche par compétences (APC)
Rattachement	Formation
Désignation	Enseignant, enseignant chercheur permanent nommé par le comité de direction sur proposition du directeur.
Durée du mandat	5 ans, renouvelable.
Description de la mission	<p>La personne en charge de la mission APC coordonne la mise en œuvre de l'approche par compétences au sein de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none">• elle accompagne les équipes pédagogiques de l'école dans la mise en œuvre de cette approche ;• elle participe aux réunions du bureau et du comité de direction de l'école ;• elle propose et met en œuvre un accompagnement et des formations pour faciliter la prise en main de l'APC et l'utilisation de l'outil portfolio par les personnels et les élèves ;• elle représente l'école au sein des projets partenariaux qui relèvent de sa mission ;• elle a autorité pour organiser ou participer à toute réunion qui relève de sa mission.
Heures spécifiques :	30 h d'équivalent TD

Chargé(e) de mission Entrepreneuriat

Intitulé	Chargé(e) de mission entrepreneuriat
Rattachement	Direction - Polytech
Désignation	Enseignant, enseignant-chercheur permanent nommé par le comité de direction sur proposition du directeur.
Durée du mandat	5 ans, renouvelable.
Description de la mission	<p>Le chargé de mission Entrepreneuriat a la charge de développer, coordonner et promouvoir les actions liées à l'entrepreneuriat auprès des étudiants. Il devra entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la sensibiliser les étudiants de la composante à l'entrepreneuriat soit effective ; • Mettre en place avec les responsables d'études des aménagements spécifiques (+ 1 an) ; • Faciliter lorsque cela est possible et en accord avec les responsables de spé, de modules des actions en lien avec l'entrepreneuriat et les projets de création des étudiants ; • S'assurer que les étudiants en SNEE sont bien suivis par un professionnel et un enseignant en lien avec le projet d'entreprise • Faire remonter à la direction Polytech les difficultés des étudiants ayant intégré l'un des dispositifs ; • Participer aux réflexions sur l'entrepreneuriat à l'échelle du réseau ; • Recenser les enseignements en lien avec l'entrepreneuriat, proposer et animer une coloration « entrepreneuriat » (reconnue sur le diplôme tout comme une coloration « recherche ») ; • Reproduire éventuellement les actions mise en place dans le réseau Polytech après présentation en équipe de direction, et faire savoir qu'y est fait à PAC.
Heures spécifiques :	12 h d'équivalent TD



LETTRE de MISSION

Chargée de mission TEDS de l'UFR ScEM

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité de la direction de l'UFR, les **chargés de mission TEDS** ont en charge la coordination de ces enseignements de licence portant sur la « Transition Écologique et le Développement Soutenable » (TEDS dans la suite), enseignements imposés par les directives ministérielles depuis la rentrée 2024.

Les missions de ces responsables consistent :

- À animer la mise en place de ces enseignements TEDS et de ses intervenants ;
- À mettre à jour les MCCC et coordonner la planification de ces enseignements ;
- À communiquer avec la direction de l'UFR pour le suivi de ces enseignements.

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime pour responsabilité administrative de 8 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Le 18 septembre 2025

Marguerite GISCLON,
Administratrice provisoire
de l'UFR Sciences et Montagne



LETTRE de MISSION

Chargée de mission TEDS de l'UFR ScEM

Année universitaire 2025/2026

Sous l'autorité de la direction de l'UFR, les **chargés de mission TEDS** ont en charge la coordination de ces enseignements de licence portant sur la « Transition Écologique et le Développement Soutenable » (TEDS dans la suite), enseignements imposés par les directives ministérielles depuis la rentrée 2024.

Les missions de ces responsables consistent :

- À animer la mise en place de ces enseignements TEDS et de ses intervenants ;
- À mettre à jour les MCCC et coordonner la planification de ces enseignements ;
- À communiquer avec la direction de l'UFR pour le suivi de ces enseignements.

Pour l'exercice de cette mission, se voit attribuer une prime
pour responsabilité administrative de 8 heures TD au titre de l'année universitaire 2025/2026.

Le 18 septembre 2025

Marguerite GISCLON,
Administratrice provisoire
de l'UFR Sciences et Montagne



PRESIDENCE

presidence@univ-smb.fr

Tél. +33 (0)4 79 75 91 84

univ-smb.fr

N/Réf. : PRE/PB/sbm/2024-25/334

Philippe BRIAND

Président

Chambéry, le 21 juillet 2025

Objet : Lettre de mission direction du département APPRENDRE

Cher collègue,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier très sincèrement de vous être porté candidat à la direction du département APPRENDRE de l'université Savoie Mont Blanc. Les mutations en cours dans le domaine de la pédagogie et les projets de l'établissement place ce département au cœur des actions que nous devons mener.

J'ai le plaisir de vous informer, qu'au vu de votre parcours, de votre expérience et de vos motivations, votre candidature a été retenue. En conséquence, comme l'indiquent les statuts du département, je vous nomme directeur à compter du 1^{er} septembre 2025 pour un mandat de quatre ans.

En lien avec le vice-président en charge de la formation et vie universitaire, il s'agira pour vous de piloter l'activité du département APPRENDRE, sur la base du projet stratégique de l'université et de ses programmes de transformation en cours ou à venir.

Plus précisément, vos missions consisteront à :

- Organiser l'activité du département afin de contribuer à répondre aux enjeux de la transformation des universités en termes d'organisation de la formation et d'évolution des modalités pédagogiques (professionnalisation, réussite étudiante, individualisation des parcours, etc.).
- Assurer le suivi de l'ensemble des projets portés par le département ou dans lesquels ce dernier est impliqué.
- Adapter les accompagnements et les activités proposés par le département aux évolutions des différents cadres réglementaires entourant la mise en œuvre de l'offre de la formation (arrêté licence, réforme de la licence professionnelle, etc.).
- Contribuer à la formation professionnelle des équipes pédagogiques et à leur accompagnement dans la réalisation de leur projet professionnel pédagogique (néo enseignants, congé pour projet pédagogique, etc.). Contribuer au plan de formation de l'établissement.
- Participer aux montages de dossiers dans le cadre des orientations stratégiques fixées par l'établissement (réponse aux appels à projets, bilans d'activité, plan étudiant, etc.).
- Assurer l'implication au niveau pédagogique du département dans la réalisation des grands projets structurants pour l'établissement (PITON, @SPIRE, EUR Solar, SHINE, UNITA, etc.).
- Assurer une veille et une prospection dans le domaine de la pédagogie universitaire. Conseiller l'établissement sur les questions et enjeux dans le domaine.



PRESIDENCE

- Représenter l'établissement dans les différents réseaux et instances traitant de pédagogie universitaire en lien avec l'équipe présidentielle.
- Suivre la mise en place, les évolutions et les usages des différents applicatifs nécessaires aux portages des nouveaux services proposés aux étudiants (Moodle commun, outil portfolio de l'établissement, simulateur de parcours, etc.).
- Travailler la valorisation des activités menées au sein du département et leur communication.
- Manager les personnels affectés au département (activités, développement professionnel, collaboration intra et extra service) en lien avec les objectifs visés.
- Valider les démarches administratives concernant le département APPRENDRE en lien avec les services administratifs supports.
- Gérer le budget du département et des projets rattachés.

Vous bénéficierez d'une équivalence horaire de 96 heures équivalent TD pour assurer la direction du département APPRENDRE.

Pour accomplir cette mission riche et déterminante pour l'établissement, des actions de formation pourront être envisagées, si vous le souhaitez.

Je vous prie de croire, cher collègue, en mes sincères félicitations ainsi qu'en mes vœux de réussite dans l'exercice de cette fonction importante pour notre université.

Philippe BRIAND

Copies :

Jean-François Dreuille, vice-président formation et vie universitaire

Stéphane Tichadou, directeur de l'IUT d'Annecy

Direction des ressources humaines - Service des personnels enseignants

Direction des affaires juridiques et institutionnelles



PRESIDENCE

Affaire suivie par :

N/Réf. : PRE/PB/sbm/2025-26/025

presidence@univ-smb.fr

Philippe BRIAND
Président

Tél. +33 (0)4 79 75 91 84

IAE Savoie Mont Blanc
Campus d'Annecy

univ-smb.fr

Le 26 septembre 2025

Objet : Lettre de mission - Conseiller pédagogique d'établissement

Monsieur, cher collègue,

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'innovation pédagogique et à l'accompagnement des équipes dans leur démarche d'amélioration continue, afin de mieux répondre aux besoins des étudiantes et étudiants, et de s'approprier et mettre en œuvre de nouvelles approches et pratiques pédagogiques.

Vous avez répondu favorablement à notre proposition d'exercer les fonctions de conseiller pédagogique d'établissement dès la rentrée universitaire de septembre 2025. Je me réjouis de cette perspective et ai donc le plaisir d'officialiser votre prise de fonction au 1^{er} septembre 2025. Vous trouverez ci-après, la fiche de mission.

Intitulé de la mission : Accompagnement au déploiement et à l'amélioration des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAé).

Sous la responsabilité du directeur du département « APPRENDRE » et la coordination du porteur de l'Axe 2 du projet @SPIRE, le conseiller pédagogique d'établissement accompagne les équipes pédagogiques des formations de premier cycle universitaire afin qu'elles déploient et améliorent leur SAé dans le cadre de l'Approche Par Compétences. Il remplit les missions suivantes :

- rencontrer régulièrement les équipes pédagogiques pour être à l'écoute des besoins,
- s'informer des spécificités de chaque formation (effectif, discipline, insertion professionnelle, etc.),
- en relation étroite avec les ingénieurs pédagogiques du département « APPRENDRE », aider au développement des SAé en respectant les critères de définition des SAé établis conjointement entre les pilotes APC et « APPRENDRE »,
- promouvoir l'usage du ePortfolio, issu du programme AVENIR(s), dans les SAé,
- œuvrer dans le cadre du référentiel de compétences de la mention de licence,
- proposer des évolutions de ce référentiel afin de faciliter l'évaluation des compétences,
- être force de proposition auprès des responsables de mention pour enclencher des synergies entre mentions du premier cycle,
- veiller avec le responsable de la mention à ce que les SAé respectent les cadrages votés en CFVU,
- faire le point, au moins une fois par an avec le responsable de la mention, afin que les avancées pédagogiques alimentent le système d'information,



UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC

PRESIDENCE

- inciter les formations à rendre cohérentes les Unités d'Apprentissage en identifiant un responsable pilote, coordonnant l'évaluation et les SAé de façon globale au niveau de l'UA,
- rendre compte chaque semestre sur le déploiement des SAé,
- effectuer de la veille scientifique pédagogique en participant aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux (Pensera, AIPU, etc.).

Vous bénéficierez d'une équivalence de 64 heures équivalent TD pour mener à bien cette fonction.

Je vous remercie vivement pour votre engagement au service de la communauté de l'université Savoie Mont Blanc, ainsi que de ses étudiantes et étudiants, et je vous souhaite une pleine réussite dans cette fonction.

Je vous prie de croire, Monsieur, cher collègue, en mes sincères et très cordiales salutations.

Le : 29/09/2025 à 15:28:08

Signé numériquement par le
Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe BRIAND

Philippe BRIAND
 UNIVERSITÉ
SAVOIE
MONT BLANC



PRESIDENCE

Affaire suivie par :

presidence@univ-smb.fr

Tél. +33 (0)4 79 75 91 84

univ-smb.fr

N/Réf. : PRE/PB/sbm/2024-25/328

Philippe BRIAND
Président

IUT Annecy
Campus d'Annecy

Le 11 juillet 2025

Objet : Lettre de mission - Conseillère pédagogique d'établissement

Madame, chère collègue,

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'innovation pédagogique et à l'accompagnement des équipes dans leur démarche d'amélioration continue, afin de mieux répondre aux besoins des étudiantes et étudiants, et de s'approprier et mettre en œuvre de nouvelles approches et pratiques pédagogiques.

Vous avez répondu favorablement à notre proposition d'exercer les fonctions de conseillère pédagogique d'établissement dès la rentrée universitaire de septembre 2025. Je me réjouis de cette perspective et ai donc le plaisir d'officialiser votre prise de fonction au 1^{er} septembre 2025. Vous trouverez ci-après, la fiche de mission.

Intitulé de la mission : Accompagnement au déploiement et à l'amélioration des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAé).

Sous la responsabilité du directeur du département « APPRENDRE » et la coordination du porteur de l'Axe 2 du projet @SPIRE, la conseillère pédagogique d'établissement accompagne les équipes pédagogiques des formations de premier cycle universitaire afin qu'elles déploient et améliorent leur SAé dans le cadre de l'Approche Par Compétences. Elle remplit les missions suivantes :

- rencontrer régulièrement les équipes pédagogiques pour être à l'écoute des besoins,
- s'informer des spécificités de chaque formation (effectif, discipline, insertion professionnelle, etc.),
- en relation étroite avec les ingénieurs pédagogiques du département « APPRENDRE », aider au développement des SAé en respectant les critères de définition des SAé établis conjointement entre les pilotes APC et « APPRENDRE »,
- promouvoir l'usage du ePortfolio, issu du programme AVENIR(s), dans les SAé,
- œuvrer dans le cadre du référentiel de compétences de la mention de licence,
- proposer des évolutions de ce référentiel afin de faciliter l'évaluation des compétences,
- être force de proposition auprès des responsables de mention pour enclencher des synergies entre mentions du premier cycle,
- veiller avec le responsable de la mention à ce que les SAé respectent les cadrages votés en CFVU,
- faire le point, au moins une fois par an avec le responsable de la mention, afin que les avancées pédagogiques alimentent le système d'information,



PRESIDENCE

- inciter les formations à rendre cohérentes les Unités d'Apprentissage en identifiant un responsable pilote, coordonnant l'évaluation et les SAé de façon globale au niveau de l'UA,
- rendre compte chaque semestre sur le déploiement des SAé,
- effectuer de la veille scientifique pédagogique en participant aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux (Pensera, AIPU, etc.).

Vous bénéficierez d'une équivalence de 64 heures équivalent TD pour mener à bien cette fonction.

Je vous remercie vivement pour votre engagement au service de la communauté de l'université Savoie Mont Blanc, ainsi que de ses étudiantes et étudiants, et je vous souhaite une pleine réussite dans cette fonction.

Je vous prie de croire, Madame, chère collègue, en mes sincères et très cordiales salutations.

Philippe BRIAND



PRESIDENCE

Affaire suivie par :

presidence@univ-smb.fr

Tél. +33 (0)4 79 75 91 84

univ-smb.fr

N/Réf. : PRE/PB/sbm/2024-25/327

Philippe BRIAND
Président

UFR SceM
Campus du Bourget-du-Lac

Le 11 juillet 2025

Objet : Lettre de mission - Conseillère pédagogique d'établissement

Madame, chère collègue,

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'innovation pédagogique et à l'accompagnement des équipes dans leur démarche d'amélioration continue, afin de mieux répondre aux besoins des étudiantes et étudiants, et de s'approprier et mettre en œuvre de nouvelles approches et pratiques pédagogiques.

Vous avez répondu favorablement à notre proposition d'exercer les fonctions de conseillère pédagogique d'établissement dès la rentrée universitaire de septembre 2025. Je me réjouis de cette perspective et ai donc le plaisir d'officialiser votre prise de fonction au 1^{er} septembre 2025. Vous trouverez ci-après, la fiche de mission.

Intitulé de la mission : Accompagnement au déploiement et à l'amélioration des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAé).

Sous la responsabilité du directeur du département « APPRENDRE » et la coordination du porteur de l'Axe 2 du projet @SPIRE, la conseillère pédagogique d'établissement accompagne les équipes pédagogiques des formations de premier cycle universitaire afin qu'elles déploient et améliorent leur SAé dans le cadre de l'Approche Par Compétences. Elle remplit les missions suivantes :

- rencontrer régulièrement les équipes pédagogiques pour être à l'écoute des besoins,
- s'informer des spécificités de chaque formation (effectif, discipline, insertion professionnelle, etc.),
- en relation étroite avec les ingénieurs pédagogiques du département « APPRENDRE », aider au développement des SAé en respectant les critères de définition des SAé établis conjointement entre les pilotes APC et « APPRENDRE »,
- promouvoir l'usage du ePortfolio, issu du programme AVENIR(s), dans les SAé,
- œuvrer dans le cadre du référentiel de compétences de la mention de licence,
- proposer des évolutions de ce référentiel afin de faciliter l'évaluation des compétences,
- être force de proposition auprès des responsables de mention pour enclencher des synergies entre mentions du premier cycle,
- veiller avec le responsable de la mention à ce que les SAé respectent les cadrages votés en CFVU,
- faire le point, au moins une fois par an avec le responsable de la mention, afin que les avancées pédagogiques alimentent le système d'information,



PRESIDENCE

- inciter les formations à rendre cohérentes les Unités d'Apprentissage en identifiant un responsable pilote, coordonnant l'évaluation et les SAé de façon globale au niveau de l'UA,
- rendre compte chaque semestre sur le déploiement des SAé,
- effectuer de la veille scientifique pédagogique en participant aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux (Pensera, AIPU, etc.).

Vous bénéficierez d'une équivalence de 64 heures équivalent TD pour mener à bien cette fonction.

Je vous remercie vivement pour votre engagement au service de la communauté de l'université Savoie Mont Blanc, ainsi que de ses étudiantes et étudiants, et je vous souhaite une pleine réussite dans cette fonction.

Je vous prie de croire, Madame, chère collègue, en mes sincères et très cordiales salutations.

Philippe BRIAND



PRESIDENCE

presidence@univ-smb.fr

Tél. +33 (0)4 79 75 91 84

univ-smb.fr

N/Réf. : PRE/PB/sbm/2025-26/026

Philippe BRIAND
Président

Polytech
Campus du Bourget-du-Lac

Le 26 septembre 2025

Objet : Lettre de mission - Conseiller pédagogique d'établissement

Monsieur, cher collègue,

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à l'innovation pédagogique et à l'accompagnement des équipes dans leur démarche d'amélioration continue, afin de mieux répondre aux besoins des étudiantes et étudiants, et de s'approprier et mettre en œuvre de nouvelles approches et pratiques pédagogiques.

Vous avez répondu favorablement à notre proposition d'exercer les fonctions de conseiller pédagogique d'établissement dès la rentrée universitaire de septembre 2025. Je me réjouis de cette perspective et ai donc le plaisir d'officialiser votre prise de fonction au 1^{er} septembre 2025. Vous trouverez ci-après, la fiche de mission.

Intitulé de la mission : Accompagnement au déploiement et à l'amélioration des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAé).

Sous la responsabilité du directeur du département « APPRENDRE » et la coordination du porteur de l'Axe 2 du projet @SPIRE, le conseiller pédagogique d'établissement accompagne les équipes pédagogiques des formations de premier cycle universitaire afin qu'elles déploient et améliorent leur SAé dans le cadre de l'Approche Par Compétences. Il remplit les missions suivantes :

- rencontrer régulièrement les équipes pédagogiques pour être à l'écoute des besoins,
- s'informer des spécificités de chaque formation (effectif, discipline, insertion professionnelle, etc.),
- en relation étroite avec les ingénieurs pédagogiques du département « APPRENDRE », aider au développement des SAé en respectant les critères de définition des SAé établis conjointement entre les pilotes APC et « APPRENDRE »,
- promouvoir l'usage du ePortfolio, issu du programme AVENIR(s), dans les SAé,
- œuvrer dans le cadre du référentiel de compétences de la mention de licence,
- proposer des évolutions de ce référentiel afin de faciliter l'évaluation des compétences,
- être force de proposition auprès des responsables de mention pour enclencher des synergies entre mentions du premier cycle,
- veiller avec le responsable de la mention à ce que les SAé respectent les cadrages votés en CFVU,
- faire le point, au moins une fois par an avec le responsable de la mention, afin que les avancées pédagogiques alimentent le système d'information,



PRESIDENCE

- inciter les formations à rendre cohérentes les Unités d'Apprentissage en identifiant un responsable pilote, coordonnant l'évaluation et les SAé de façon globale au niveau de l'UA,
- rendre compte chaque semestre sur le déploiement des SAé,
- effectuer de la veille scientifique pédagogique en participant aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux (Pensera, AIPU, etc.).

En complément, vous aurez en charge la coordination des trois autres conseillers pédagogiques.

Vous bénéficierez d'une équivalence de 96 heures équivalent TD pour mener à bien cette fonction.

Je vous remercie vivement pour votre engagement au service de la communauté de l'université Savoie Mont Blanc, ainsi que de ses étudiantes et étudiants, et je vous souhaite une pleine réussite dans cette fonction.

Je vous prie de croire, Monsieur, cher collègue, en mes sincères et très cordiales salutations.

Le : 29/09/2025 à 10:49:21

Signé numériquement par le
Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe BRIAND

Philippe BRIAND
 UNIVERSITE
SAVOIE
MONT BLANC